

RAPPORT PILIER III

Au 31 décembre 2025

ra  bank

Sommaire

Introduction	p. 03
01. États financiers intermédiaires	p. 04
02. Gestion des risques	p. 22
03. Gouvernement d'entreprise	p. 39
04. Stratégie politique & commerciale	p. 46
05. Annexes quantitatives	p. 49

- Tableau I : fonds propres réglementaires
- Tableau II : données prudentielles
- Tableau III : qualité du portefeuille (a)
- Tableau IV : qualité du portefeuille (b)
- Note explicative sur le processus du coût du Risque, de prise de garantie et de recouvrement des concours en impayés
- Tableau V : ventilation des dépôts

Introduction

Le présent document constitue le Rapport Pilier III et porte sur : (i) la gestion des risques, la (ii) la gouvernance d'entreprise et (iii) la Stratégie de développement de RAWBANK SA.

Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques sont décrits dans le présent rapport. Le rapport Pilier III relatif à la discipline de marché consiste à enrichir les prescriptions minimales de fonds propres (Pilier I) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier II) par un ensemble de données et informations venant compléter la communication financière.

À ce titre, ce Document répond à l'Instruction n°55 de la Banque Centrale du Congo qui impose aux établissements assujettis la publication des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur dispositif de gestion des risques.



01.

États financiers intermédiaires

Exercice clos au 31 décembre 2025

RAWBANK S.A**BILANS AU 31 DECEMBRE 2025 ET 31 DECEMBRE 2024**
(Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie et opérations interbancaires			
Caisses et Banque Centrale du Congo	4	1 661 148 683	1 860 367 797
Correspondants bancaires	5	5 621 781 912	7 756 242 941
Portefeuille d'investissement	6	<u>2 069 190 442</u>	<u>1 035 566 012</u>
		<u>9 352 121 037</u>	<u>10 652 176 750</u>
Opérations avec la clientèle			
Portefeuille effets commerciaux	7	499 561 431	166 180 979
Crédits à la clientèle	8	<u>4 656 233 198</u>	<u>5 617 520 018</u>
		<u>5 155 794 629</u>	<u>5 783 700 997</u>
Comptes des tiers et de régularisation			
Comptes des tiers	9	323 179 375	309 847 688
Comptes de régularisation	10	<u>89 216 339</u>	<u>14 661 851</u>
		<u>412 395 714</u>	<u>324 509 539</u>
Valeurs immobilisées			
Immobilisations corporelles nettes	11	409 249 231	435 459 616
Garanties et cautions	12.1	5 422 690	5 809 145
Titres de participation	12.2	<u>11 250 000</u>	<u>13 900 000</u>
		<u>425 921 921</u>	<u>455 168 761</u>
Total Actif		<u>15 346 233 301</u>	<u>17 215 556 047</u>
COMPTES D'ORDRE			
		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Engagements donnés	41	1 876 862 136	1 479 662 460
Engagements reçus	42	3 024 192 613	3 150 414 108
Engagements internes	43	20 761 742	21 202 985
Engagements opérations en devise	44	<u>8 959 225</u>	<u>-</u>
TOTAL COMPTES D'ORDRE		<u>4 930 775 716</u>	<u>4 651 279 553</u>

Les notes 1 à 45 font partie intégrante des états financiers.

RAWBANK S.A

BILANS AU 31 DECEMBRE 2025 ET 31 DECEMBRE 2024
(Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)

PASSIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie et opérations interbancaires			
Banque Centrale du Congo	13.1	145 975 059	654 901 212
Comptes à vue banques locales	13.1	2 611 794	3 294 394
Comptes à vue des correspondants étrangers	13.1	3 885 859	5 267 486
Valeur reçue en pension	13.2	<u>225 000 000</u>	<u>278 000 000</u>
		<u>377 472 712</u>	<u>941 463 092</u>
Opérations avec la clientèle			
Dépôts et comptes courant à vue	14	8 687 026 108	10 613 764 786
Dépôts à terme	15	1 853 072 252	2 575 604 191
Autres dépôts et provisions ordinaires	16	252 919 674	-
Autres comptes clients	17	<u>1 273 712 563</u>	-
		<u>12 066 730 597</u>	<u>13 189 368 977</u>
Comptes des tiers et de régularisation			
Comptes des tiers	18	133 193 080	235 724 167
Comptes de régularisation	19	<u>463 582 501</u>	<u>782 199 906</u>
		<u>596 775 581</u>	<u>1 017 924 073</u>
Capitaux permanents			
Capital	20	143 684 730	143 684 730
Réserves légales		143 130 592	116 546 734
Report à Nouveau		761 295 888	639 128 046
Plus-value de réévaluation	21	121 754 674	121 754 674
Autres provisions règlementées		77 056 730	77 056 730
Provision pour reconstitution capital		45 807 608	56 597 844
Résultat de la période		<u>521 194 856</u>	<u>591 262 468</u>
Fonds Propres avant provisions règlementaires		<u>1 813 925 078</u>	<u>1 746 031 226</u>
Provision règlementaire (Créances saines)	22	51 736 841	46 019 413
Fonds Propres		<u>1 865 661 919</u>	<u>1 792 050 639</u>
Provisions retraite		39 626 504	41 365 167
Provision litiges juridiques		36 324 069	24 308 406
Provisions Risque Conjoncturel		<u>8 141 920</u>	-
		<u>84 092 493</u>	<u>65 673 573</u>
Autres ressources permanentes			
Emprunt Obligataire	23	-	97 300 000
Emprunt Financiers	24	<u>355 500 000</u>	<u>111 775 693</u>
		<u>355 500 000</u>	<u>209 075 693</u>
Total Passif		<u>15 346 233 301</u>	<u>17 215 556 047</u>

Les notes 1 à 45 font partie intégrante des états financiers.

RAWBANK S.A

COMPTES DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2025 ET 2024
(Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)

	Note	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Produits sur opérations de trésorerie	25	258 471 295	347 334 986
Produits sur opérations interbancaires	26	106 976 019	53 674 121
Produits sur opérations avec la clientèle	27	926 652 848	869 877 070
Charges sur opérations de trésorerie	28	(30 739 986)	(33 222 585)
Charges sur opérations interbancaires	29	(990 670)	(168 261)
Charges sur opérations avec la clientèle	30	<u>(184 153 733)</u>	<u>(138 576 032)</u>
Marge d'intermédiation		<u>1 076 215 773</u>	<u>1 098 919 299</u>
Produits sur opérations bancaires diverses	31	796 495 006	581 227 868
Charge sur opérations bancaires diverses	32	(99 703 054)	(29 636 669)
Autres charges bancaires	33	<u>(238 917 384)</u>	<u>(221 196 351)</u>
Produit net bancaire		<u>1 534 090 331</u>	<u>1 429 314 147</u>
Produits accessoires	34	2 452 020	62 215 477
Charges générales d'exploitation	35	(397 202 227)	(415 702 039)
Charges du personnel	36	(261 250 570)	(257 720 061)
Impôts et taxes		(35 943 271)	(32 128 683)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	37	<u>(50 105 924)</u>	<u>(42 856 367)</u>
Résultat brut d'exploitation		<u>792 040 359</u>	<u>743 122 474</u>
Dotations et reprise aux provisions aux créances	38	(39 314 972)	(1 698 022)
Dotations aux provisions réglementées		(8 865 075)	-
Dotation aux provisions pour reconstitution capital		-	(2 928 885)
Reprise provision règlementée		-	13 801 870
Résultat exceptionnel	39	(2 738 413)	(68 938 723)
Résultat courant avant impôt		<u>741 121 899</u>	<u>683 358 714</u>
Impôts sur le bénéfice et profit		(219 927 043)	(92 096 246)
Résultat de la période		<u>521 194 856</u>	<u>591 262 468</u>

Les notes 1 à 45 font partie intégrante des états financiers.

RAWBANK S.A.**ETAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en Milliers de Francs Congolais - FC)****Mouvements de la période**

	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Distribution des dividendes	Effets d'actualisation	Solde au 30/06/2025
Capital	143 684 730	-	-	-	-	143 684 730
Réserves légales	116 546 734	59 126 247	-	-	(32 542 389)	143 130 592
Report à nouveau	639 128 046	295 631 233	-	-	(173 463 392)	761 295 888
Plus-value de réévaluation	121 754 674	-	-	-	-	121 754 674
Autres provisions règlementées	77 056 730	-	-	-	-	77 056 730
Provisions pour reconstitution capital	56 597 844	-	-	-	(10 790 236)	45 807 608
Provision réglementaire (Créances saines)	46 019 413	5 717 428	-	-	-	51 736 841
Résultat de la période	591 262 468	521 194 856	(354 757 481)	(236 504 987)	-	521 194 856
	<u>1 792 050 639</u>	<u>881 669 765</u>	<u>(354 757 481)</u>	<u>(236 504 987)</u>	<u>(216 796 017)</u>	<u>1 865 661 919</u>

Les notes 1 à 45 font partie intégrante des états financiers.

RAWBANK S.A

**TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE
AU 31 DECEMBRE 2025 ET 31 DECEMBRE 2024
(Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)**

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
<u>Activités d'exploitation</u>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	2 091 047 188	1 914 329 522
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(1 192 430 689)	(756 948 770)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(262 989 233)	(249 197 763)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(2 255 860)	(68 938 723)
Impôts sur le bénéfice	(219 927 043)	(92 096 246)
Dépôts\Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(563 990 380)	429 844 917
Dépôts\ Retraits de dépôts auprès de la clientèle	(1 122 638 381)	3 149 153 345
Prêts et avances\ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	594 308 825	(1 854 766 155)
Autres comptes de tiers	(509 034 666)	<u>153 801 312</u>
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	<u>(1 187 910 239)</u>	<u>2 625 181 439</u>
<u>Activités d'investissement</u>		
Régularisations	(88 734)	(3 030 246)
Acquisitions/Cessions des immobilisations	(76 088 645)	(34 002 054)
Titres de participations	(2 650 000)	(13 900 000)
Garanties et cautions versées	(386 455)	(991 202)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	<u>(79 213 834)</u>	<u>(51 923 502)</u>
<u>Activités de financement</u>		
Dividendes Distribués	(236 504 987)	(76 937 359)
Prime d'émission	-	(139 812 639)
Emprunts reçus	243 724 307	8 050 000
Remboursement d'emprunts	(97 300 000)	(50 201 851)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	<u>(90 080 680)</u>	<u>(258 901 849)</u>
Incidence de variation sur taux de change	<u>(57 149 040)</u>	<u>1 103 567</u>
Variations nettes de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	<u>(1 300 055 713)</u>	<u>2 315 459 655</u>
Liquidités et équivalents de liquidités au début de la période	<u>10 652 176 750</u>	<u>8 336 717 095</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de la période	<u>9 352 121 037</u>	<u>10 652 176 750</u>

Les notes 1 à 45 font partie intégrante des états financiers.

NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

1. ACTIVITES

La RAWBANK S.A. a été autorisée à se constituer par le décret présidentiel n° 040/2001 du 8 août 2001 sous la forme juridique d'une Société par Action à responsabilité Limitée, « S.A.R.L ».

A la suite de l'adhésion de la République Démocratique du Congo à l'OHADA, la banque a été transformée en Société Anonyme « S.A. ». Les statuts de la banque ont été en conséquence harmonisés.

La banque est établie selon la législation bancaire de la République Démocratique du Congo telle que stipulée par l'Ordonnance-Loi n° 72/004 du 14 janvier 1972 relative à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires financiers telle que modifiée par la loi 003/2002 du 2 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. A ce jour, la loi n°003/2002 du 2 février 2002 a été remplacée par la loi n°22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit en RDC entrée en vigueur en 2022.

2. PRINCIPALES REGLES COMPTABLES APPLIQUEES

2.1. Présentation des états financiers

Les comptes annuels sont préparés, à l'exception de la réévaluation des immobilisations, selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire, aux recommandations et instructions de la Banque Centrale du Congo.

2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaie nationale au taux de change approchant ceux applicables par le système bancaire à la date de la transaction.

Les gains ou pertes de changes réalisés en cours d'exercice sur les opérations commerciales sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et les passifs monétaires sont convertis en monnaie nationale au taux de change en vigueur à la date du bilan.

L'ajustement sur position de change découlant de la conversion au taux de clôture des actifs et passifs en devises est reconnu en compte de profits et pertes.

2.3. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition corrigé par l'application des dispositions de l'Ordonnance-Loi n° 89/017 du 18 février 1989 sur la réévaluation obligatoire de l'actif immobilisé des entreprises en République Démocratique du Congo. Pour permettre aux entreprises de procéder à la réévaluation des immobilisations, le ministère des Finances ou l'Administration Fiscale publie des coefficients légaux applicables à la clôture de chaque exercice comptable.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la valeur comptable des immobilisations selon un taux annuel en fonction de la durée de vie utile estimée.

La banque a retenu pour ses actifs immobilisés les durées de vie ci-après :

	<u>Durée de vie (Année)</u>
▪ Immeubles	20
▪ Matériel et mobilier	10
▪ Matériel roulant	4
▪ Matériel informatique	5

2.4. Provision pour reconstitution du capital social

Selon l'article 3 du Décret n° 04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais, il est institué une provision réglementée dénommée « Provision pour Reconstitution du Capital social » en vue de préserver les Fonds Propres des Etablissements de Crédit et de Microfinance.

Le montant de la dotation au titre de cette provision est déterminé sur base de la contre-valeur en Franc Congolais du capital social exprimé en une monnaie étrangère de référence.

Ce montant représente la différence négative entre la contre-valeur au taux de change de clôture et celle à l'ouverture après prise en compte de la plus-value de réévaluation dégagée pendant l'exercice comptable.

En cas d'augmentation du capital social en cours d'exercice, les taux de change applicables seront ceux de la date de l'augmentation du capital et de la clôture de la période considérée.

Cette provision est fiscalement déductible et ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social à ces conditions :

- La provision doit être certifiée par un Commissaire aux Comptes ;
- Elle doit faire l'objet d'une déclaration au même titre que les revenus.

3. TAUX DE CONVERSION

Les taux de conversion aux 31 décembre 2025 et 2024 s'établissent comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
1 EURO	=	2 725,74	2 982,48
1 USD	=	2 250,00	2 780,00

4. CAISSES ET BANQUE CENTRALE DU CONGO

	31/12/2025	31/12/2024
Caisses en monnaies étrangères	358 843 851	420 504 047
Caisses en monnaie locale	131 434 681	84 826 078
Banque Centrale du Congo	1 080 870 151	1 243 837 672
Valeur donnée en pension-BRI	90 000 000	111 200 000
	<u>1 661 148 683</u>	<u>1 860 367 797</u>

5. CORRESPONDANTS BANCAIRES

		31/12/2025	31/12/2024
Correspondants étrangers placements	(a)	5 162 284 955	6 546 770 445
Comptes ordinaires étrangers en devises	(b)	313 493 860	1 055 341 636
Couvertures crédits documentaires	(c)	124 860 315	128 643 708
Provisions correspondants garanties	(d)	19 384 662	23 021 903
Correspondants locaux à vue		1 758 120	2 465 249
		<u>5 621 781 912</u>	<u>7 756 242 941</u>

(a) Le Compte « Correspondants étrangers placements » regroupe tous les placements en devises étrangères notamment en dollars américains logés chez Bank of china Dubaï, QNB Paris, First Abu Dhabi Bank, Natixis, ABSA, Commerzbank et autres.

(b) Les « comptes ordinaires étrangers en devises » au 31 décembre 2025 concernent principalement les avoirs de la banque logés auprès des correspondants Citibank NA, Commerzbank, Banque Marocaine International Madrid, Bank of China et autres.

(c) Le Compte « Couvertures crédits documentaires » comprend essentiellement les couvertures des engagements sur crédits documentaires constituées par la banque auprès de Citibank pour un montant total d'USD 26,24 millions (FC 59,04 milliards), Commerzbank pour un montant total d'USD 25,95 millions (FC 58,39 milliards) et Citibank MasterCard pour USD 1,75 million (FC 3,94 milliards).

(d) Les « Provisions correspondants garanties » concernent des garanties logées auprès des correspondants pour la couverture des activités monétaires avec Visa.

6. PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Bons de Trésor Américains	450 151 975	529 942 049
Obligations Trésor Américains	348 677 242	422 261 261
Obligations et bons assimilés	-	4 782 324
Billets de Trésorerie	-	78 572 000
Surcote sur obligations	-	8 378
Bons BCC	320 000 000	-
Obligations Trésor Locale	940 418 538	-
Obligations et bons assimilés	8 052 687	-
Investissement Crédit Carbone	1 890 000	-
	<u>2 069 190 442</u>	<u>1 035 566 012</u>

7. PORTEFEUILLE EFFETS COMMERCIAUX

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Effets commerciaux réescomptables	499 561 431	166 180 979
	<u>499 561 431</u>	<u>166 180 979</u>

Le portefeuille effets commerciaux au 31 décembre 2025 est constitué des avances sur factures pour un montant en FC de 144,60 milliards ainsi que des effets commerciaux réescomptés pour un montant 354,96 milliards.

8. CREDITS A LA CLIENTELE

Cette rubrique comprend les avances à court, moyen et long termes accordées par la Banque à la clientèle. Elle se présente de la manière suivante par secteur d'activités :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Créances en monnaies étrangères	-	3 104 741 134
Créances en monnaie nationale	-	43 620 391
Crédits octroyés	2 538 804 430	-
Découverts et comptes débiteurs	2 265 367 945	2 654 056 221
Crédit-Bail	10 384 717	2 838 931
Dettes gelées	58 629	186 142
Crédits bruts à la clientèle	<u>4 814 615 721</u>	<u>5 805 442 819</u>
Provision créances à Surveiller	(41 949 037)	(61 374 124)
Provision pour créances Pré-douteuses	(3 738 298)	(3 979 022)
Provision pour créances douteuses	(5 235 320)	(8 236 315)
Provision pour créances compromises	(92 858 739)	(105 989 710)
Provision pour créances restructurées	(14 601 129)	(8 343 629)
Crédits à la clientèle (nets)	<u>4 656 233 198</u>	<u>5 617 520 018</u>

9. COMPTES DES TIERS ACTIF

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Acomptes	-	44 493 908
Suspens débits à régulariser (a)	52 261 330	85 180 362
Stock économat des imprimés et autres	-	5 688 490
Charges à étaler (b)	-	5 613 001

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Manquants de caisse	-	2 756 578
Acomptes provisionnel	190 760 284	160 229 631
Acomptes fournisseurs	52 510 938	-
Taxes Collectées	9 760 711	-
Cessionnaires chèques et effets à l'encaissement	17 885 930	-
Débiteurs divers	182	-
Autres	-	5 885 718
	<u>323 179 375</u>	<u>309 847 688</u>

(a) Cette rubrique comprend les frais de tenue de compte des fonctionnaires de l'État (FTC) des années 2019 à ce jour, les opérations monétiques, les charges payées d'avance et autres.

(b) Le solde du compte « Charges à étaler » au 31 décembre 2025 se compose principalement des dépenses liées aux frais d'établissement des nouvelles agences. Ces dépenses sont étalées sur une période de 5 ans.

10. COMPTES DE REGULARISATION D'ACTIF

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Cessionnaires chèques et effets à l'encaissement	-	14 306 652
Stock économat des imprimés et autres	6 013 682	-
Charge à étaler	3 446 458	-
Charges payées d'avance	3 909 703	-
Manquant de caisse	183 943	-
Produits à recevoir	23 248	-
Autres actif	75 639 305	355 199
	<u>89 216 339</u>	<u>14 661 851</u>

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

	<u>Immeubles & terrains</u>	<u>Matériels Roulant</u>	<u>Matériels informatique</u>	<u>Matériels & Mobiliers</u>	<u>Immo en cours</u>	<u>Total</u>
Valeurs Brutes au 31 décembre 2024	447 513 816	49 171 662	89 650 967	194 887 551	15 746 535	796 970 530
Acquisitions	1 216 759	7 208 717	12 503 674	15 037 892	40 121 603	76 088 645
Cessions	(56 445 008)	(5 556 173)	(37 921 678)	(18 670 129)	-	(118 592 988)
Régularisations	-	-	-	-	-	-
Au 31 Décembre 2025	<u>392 285 567</u>	<u>50 824 207</u>	<u>64 232 963</u>	<u>191 255 314</u>	<u>55 868 138</u>	<u>754 466 188</u>
Amortissements cumulés au 31 décembre 2024	131 499 418	37 399 555	72 332 271	120 279 671	-	361 510 915
Dotations	17 661 208	6 167 876	7 556 006	15 887 091	-	47 272 181
Cessions	(3 302 927)	(5 537 169)	(37 722 275)	(16 915 034)	-	(63 477 406)
Régularisations	-	-	-	(88 732)	-	(88 732)
Au 31 décembre 2025	<u>145 857 699</u>	<u>38 030 262</u>	<u>42 166 002</u>	<u>119 162 996</u>	<u>-</u>	<u>345 216 958</u>
Valeur nettes						
Au 31 décembre 2024	<u>316 014 398</u>	<u>11 772 107</u>	<u>17 318 696</u>	<u>74 607 880</u>	<u>15 746 535</u>	<u>435 459 616</u>
Au 31 décembre 2025	<u>246 427 868</u>	<u>12 793 945</u>	<u>22 066 961</u>	<u>72 092 318</u>	<u>55 868 138</u>	<u>409 249 230</u>

12. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

12.1. GARANTIE LOCATIVE ET CAUTION

Cette rubrique a enregistré les garanties locatives versées par la banque pour l'occupation des bâtiments abritant certaines agences et points de vente ainsi que certaines résidences occupées par les expatriés et cadres de la banque.

12.2. TITRES DE PARTICIPATION

Cette rubrique a enregistré les titres de participation acquis par la banque dans le capital d'Africa Finance Corporation d'une valeur de USD 5 millions.

13. TRESORERIE PASSIVE

13.1. Banque Centrale du Congo, correspondants locaux et étrangers

Les soldes de ce poste au 31 décembre 2025 représentent les dépôts de la Banque Centrale du Congo ainsi que ceux des autres correspondants locaux et étrangers auprès de la Rawbank.

13.2. Valeur reçue en pension

Cette rubrique représente les pensions reçues de tiers pour couvrir des crédits syndiqués.

14. DEPOTS ET COMPTES COURANT A VUE

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Comptes courants des sociétés	-	5 731 617 853
Comptes courants des particuliers	-	2 167 085 927
Comptes courants organismes et établissements publics	-	1 683 505 646
Comptes Fidélité	-	948 428 997
Comptes Academia	-	16 078 503
Comptes courant	7 770 512 791	-
Comptes épargne	916 513 317	-
Autres	-	67 047 860
	<u>8 687 026 108</u>	<u>10 613 764 786</u>

15. DEPOTS A TERME

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Dépôts à terme de 3 mois	205 596 526	12 232 000
Dépôts à terme de 6 mois	92 578 629	118 829 857
Dépôts à terme d'un an et plus	1 538 967 295	2 424 911 912
Comptes « Renaissance à 2 ans »	2 808 213	5 610 794
Comptes « Renaissance à 3 ans »	1 471 585	905 324
Comptes « Renaissance à 4 ans »	846 970	521 875
Comptes « Renaissance à 5 ans »	4 467 781	4 813 508
Comptes « Renaissance à 6 ans »	64 538	48 900
Comptes « Renaissance à 8 ans »	59 680	60 423
Comptes « Renaissance à 10 ans »	6 211 035	7 669 598
	<u>1 853 072 252</u>	<u>2 575 604 191</u>

16. AUTRES DEPOTS ET PROVISIONS ORDINAIRES

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Provisions Credoc et tft	84 922 492	-
Dépôts ordinaires autres	167 997 182	-
	<u>252 919 674</u>	<u>-</u>

17. AUTRES COMPTES DE LA CLIENTELE

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Comptes bloqués	949 608 923	-
Dispositions à payer	3 310 240	-
Provisions pour chèques bancaires	5 525 899	-
Valeurs non imputées	-	-
Autres sommes dues	<u>315 267 501</u>	-
	<u>1 273 712 563</u>	<u>-</u>

18. COMPTE DES TIERS PASSIF

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Suspens opérations	19 897 213	164 646 300
Provisions crédoc et cautionnement	-	304 927 075
Couvertures avances accordées	-	92 859 206
Provisions IBP	-	92 096 246
Provisions frais contrôle BCC	-	50 692 121
Sommes à verser aux régies financières (a)	17 592 156	-
Avances et paiements	37 604 968	-
Comptes d'encaissement	17 761 463	-
Créditeurs divers	40 337 280	-
Autres	-	76 978 958
	<u>133 193 080</u>	<u>782 199 906</u>

(a)	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Sommes à verser à la DGDA	9 587 550	5 379 429
Sommes à verser à la DGI	308 292	27 162
Sommes à verser à la DGRAD	116 381	64 895
Sommes à verser à la DRHKAT	533 229	214 865
Autres	<u>7 046 704</u>	<u>12 960 448</u>
	<u>17 592 156</u>	<u>18 646 799</u>

19. COMPTE DE REGULARISATION DU PASSIF

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Provisions OCC	-	146 726 382
Provisions MasterCard	-	34 666 270
Banques crédit chèque à l'encaissement	-	613 211
Valeurs à recouvrer clients créditeurs	-	14 340 719
Valeurs à payer agents de l'état	-	19 842 594
Sommes à verser aux régies financières	-	18 646 799
Provisions IBP	219 927 043	-
Provisions frais contrôle BCC	51 497 892	-
Autres passifs	55 296	888 192
Charges à payer	13 746 718	-
Comptes de régularisation autres	<u>178 355 552</u>	-
	<u>463 582 501</u>	<u>235 724 167</u>

20. CAPITAL

La situation du capital au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

Actionnaire	Valeur		Nombre d'actions		Valeur	%
	01/01/2025	01/01/2025	Augmentation	31/12/2025		
Rawholding SA	136 471 250	871	-	871	136 471 250	95
Minzoto Holding	<u>7 213 481</u>	<u>46</u>	<u>-</u>	<u>46</u>	<u>7 213 480</u>	<u>5</u>
Total	<u>143 684 731</u>	<u>917</u>	=	<u>917</u>	<u>143 684 730</u>	<u>100</u>

21. PLUS VALUE DE REEVALUATION

	31/12/2025	31/12/2024
Solde à l'ouverture	121 168 508	121 168 508
Plus-value de l'exercice	90 858 600	90 858 600
Plus-value de l'exercice neutralisée	(13 801 870)	(13 801 870)
Plus-value de l'exercice comptabilisée en autres provisions réglementées (a)	(77 056 730)	(77 056 730)
Régularisation compléments d'amortissements antérieurs	<u>586 166</u>	<u>586 166</u>
	<u>121 754 674</u>	<u>121 754 674</u>

Cette ligne reprend le montant des plus-values amortissable des immobilisations conformément aux dispositions de la réglementation bancaire ainsi que la loi de finance applicable en RDC. Il est à noter que suite à l'appréciation du Franc Congolais sur l'exercice, aucune réévaluation légale n'a été passée sur les immobilisations.

22. PROVISIONS REGLEMENTAIRE

Les provisions réglementaires comprennent la provision sur les créances saines constituée conformément à l'instruction n°16 modifications 3.

23. EMPRUNT OBLIGATAIRE

L'emprunt obligataire représente un montant de USD 35 millions (FC 78,75 milliards), consenti par les actionnaires RAWHOLDING S.A. et MINZOTO HOLDING LTD dans le cadre du renforcement des fonds propres de la Banque. Il convient de noter que cet emprunt a été repayé en 2025.

Le résumé de souscription se présente comme suit :

Nom de l'Emetteur (Obligataire)	Valeur en USD	Type
RAWHOLDING S.A. (33.243 obligations souscrites)	33 243 000	Convertibles en actions Type – A
MINZOTO HOLDING LTD (1.757 obligations souscrites)	<u>1 757 000</u>	Convertibles en actions Type – B
	<u>35 000 000</u>	

24. EMPRUNTS FINANCIERS

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
SFI	128 250 000	58 380 000
OPEC	45 000 000	-
PROPARCO	112 500 000	-
ECO BUSINESS	45 000 000	-
BADEA	13 500 000	25 020 000
BAD	-	11 120 000
EASE	-	3 355 693
FPM	11 250 000	13 900 000
	<u>355 500 000</u>	<u>111 775 693</u>

25. PRODUITS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts perçus sur prêts et compte à terme	255 749 296	344 157 140
Intérêts perçus sur comptes à vue auprès des établissements de crédit	2 721 999	3 177 846
	<u>258 471 295</u>	<u>347 334 986</u>

26. PRODUITS SUR OPERATIONS INTERBANCAIRES

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts perçus sur les obligations et Bonds	36 189 720	19 793 206
Gains sur Titres Américains	33 539 459	33 880 915
Commission sur Oper. Deriv. Future	332 583	-
Intérêts perçus sur bons du trésor	25 952 669	-
Revenus sur obligations-clients	10 080 992	-
Revenus sur Commercial Paper	880 595	-
	<u>106 976 019</u>	<u>53 674 121</u>

27. PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts sur crédits à la clientèle	650 758 721	553 873 986
Commissions sur crédit à la clientèle	147 619 711	148 538 565
Autres produits clientèle	128 274 416	-
Autres	-	167 464 519
	<u>926 652 848</u>	<u>869 877 070</u>

28. CHARGES SUR OPERATIONS DE TRESORERIE

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Agios payés aux correspondants étrangers	30 739 986	33 222 585
	<u>30 739 986</u>	<u>33 222 585</u>

29. CHARGES SUR OPERATIONS INTERBANCAIRES

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Charges sur Obligations	8 377	168 261
Pertes sur Titres Américains	746 475	-
Charges sur Oper. Deriv. Future	235 818	-
	<u>990 670</u>	<u>168 261</u>

30. CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts dus sur les dépôts à terme reçus	103 152 813	88 862 848
Intérêts dus sur les comptes ordinaires créditeurs	36 171 114	28 565 018
Intérêts dus sur renaissance	680 624	979 129
Intérêts et frais de tenue de comptes non récupérés	12 832 061	-
Charges sur opération carte	26 617 080	-
Charges sur opération clientèle divers	4 700 041	-
Agios sur cartes de crédit	-	20 169 037
	<u>184 153 733</u>	<u>138 576 032</u>

31. PRODUITS SUR OPERATIONS BANCAIRES DIVERSES

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Commissions sur transferts étrangers	134 052 004	159 496 556
Frais de tenue des comptes	27 377 275	28 605 592
Commissions et profits sur opérations de change	167 750 477	114 564 479
Commissions sur transferts autres places	11 833 161	36 271 902
Commissions sur transferts autres banques	154 237 413	96 188 344
Commissions sur cautions garanties	-	1 480 119
Produits sur SMS Banking	5 737 327	4 794 115
Commissions émission Mastercard	-	30 921 429
Commissions sur validation licences	-	1 965 262
Frais de retraits DAB/TPE	-	60 311 288
Commissions sur prestation de services divers	145 618 159	-
Commissions sur cartes	88 932 926	-
Commissions reçue licences et imprimés BCC	9 609 157	-
Produits opération régies financières	11 240 540	-
Produits sur imprimés RAWBANK	10 185 449	-
Autres commissions sur opérations bancaires diverses	29 921 118	-
Autres	-	46 628 782
	<u>796 495 006</u>	<u>581 227 868</u>

32. CHARGES SUR OPERATIONS BANCAIRES DIVERSES

Les charges sur opérations bancaires diverses représentent des pertes de change sur la réévaluation de la position de change.

33. AUTRES CHARGES BANCAIRES

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Frais de contrôle BCC	51 497 892	50 729 027
Intérêts sur emprunt Obligataire	8 519 700	11 652 375
Intérêts sur autres emprunts financiers	12 810 114	12 697 611
Assurance Prêt	115 079 189	135 095 358
Intérêts sur Emprunts BCC	869 375	-
Autres charges sur opérations bancaires diverses	6 077 265	-
Charges sur Commercial Paper	18 786	-
Assurance et Transports et déplacements caisses	44 045 073	-
Autres	-	11 021 980
	<u>238 917 394</u>	<u>221 196 351</u>

34. PRODUITS ACCESSOIRES

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Produits sur imprimés BCC et RAWBANK	-	19 275 559
Commissions sur opérations MoneyGram	2 452 020	2 692 043
Autres	-	<u>40 247 875</u>
	<u>2 452 020</u>	<u>62 215 477</u>

35. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Assurances	11 653 775	46 528 171
Frais BCC	413 027	753 518
Honoraires avocats et consultants	55 530 438	44 628 485
Entretien et maintenance bâtiments	27 654 677	27 874 688
Frais de sous-traitance	24 556 113	25 649 417
Fournitures et maintenance informatique	52 878 049	47 500 144
Gardiennage	13 414 010	14 292 135
Frais de voyage intérieur et extérieur	21 588 186	26 194 922
Télécommunications	17 876 287	22 467 049
Publicité	52 136 583	52 054 844
Loyers	13 704 787	11 974 323
Imprimés et fournitures	13 669 476	13 357 749
Poste et colis	5 837 660	5 892 997
Carburant automobiles et groupes électrogènes	-	5 968 441
Frais carburant et de maintenance des groupes électrogène	5 668 549	-
Frais carburant et de maintenance des véhicules	6 458 576	-
Dotation provision litiges juridiques	17 534 000	2 661 000
Redevance télé-compensation	7 977 942	6 827 892
Dons et libéralités	6 977 061	9 752 625
Eau et électricité	3 148 288	3 369 461
Représentation et réceptions	6 444 350	4 157 751
Frais d'entretien et maintenance véhicules	-	6 262 516
Frais d'obtention documents légaux	3 648 077	3 084 520
Inspection et audit	36 307	488 101
Autres charges générales d'exploitation	28 396 009	-
Autres	-	<u>33 961 290</u>
	<u>397 202 227</u>	<u>415 702 039</u>

36. CHARGES DE PERSONNEL

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Traitements et salaires	157 523 053	140 277 343
Indemnités de logement	33 161 540	46 259 769
Indemnités de transport	-	10 264 888
Soins médicaux et pharmaceutiques	13 217 166	14 552 634
Frais Formation	8 336 646	7 726 647
Charges sociales	20 255 982	19 874 326
Charges sur retraite	7 200 000	-
Frais funéraire et tenue du personnel	-	3 835 277
Impôt sur Rémunérations Expatriés	4 391 107	3 972 052
Assurance Indemn Fin Carriere	14 218 641	10 957 125
Autre charges du personnel	2 946 435	-
Charges sur Prov Rémunération	-	<u>6 077 575</u>
	<u>261 250 570</u>	<u>257 720 061</u>

37. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements sur immobilisations représentent les dotations de l'exercice sur les amortissements des immobilisations ainsi que les dotations des charges à étaler.

38. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Reprises sur provisions créances	105 794 005	62 075 938
Dotations aux provisions créances	(145 108 977)	(63 773 960)
	<u>(39 314 972)</u>	<u>(1 698 022)</u>

39. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Reprise créances amorties	-	299 000
Autres profits exceptionnels	16 695 043	2 788 128
	<u>16 695 043</u>	<u>3 087 128</u>
Pertes diverses opérations	(1 864 593)	(3 908 474)
Amendes et pénalités	(4 808 329)	(18 206 152)
Intérêts et frais de tenue de comptes non récupérés	-	(35 519 030)
Plus/Moins-value sur cession d'immobilisations	984 833	(31 087)
Autres pertes exceptionnelles	(13 745 367)	(14 361 108)
	<u>(19 433 456)</u>	<u>(72 025 851)</u>
	<u>(2 738 413)</u>	<u>(68 938 723)</u>

40. PASSIFS EVENTUELS

La banque est impliquée dans différents litiges devant les cours et tribunaux en République Démocratique du Congo avec les tiers. Ces litiges demeurent encore pendants devant les tribunaux. La Banque dispose d'une provision constituée dans ses livres, cependant à l'issue de ses litiges la situation reste incertaine et il est peu probable à ce jour de pouvoir déterminer le montant futur à déboursier avec exactitude.

41. ENGAGEMENTS DONNES

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Confirmation crédits documentaires	(15 719 415)	(20 279 326)
Acceptations de payer	(43 192 235)	(47 546 618)
Engagements sur crédits documentaires import	(94 686 139)	(110 120 682)
Plafonds des crédits disponibles	(863 688 629)	(576 494 686)
Cautions garanties et avals	(829 018 526)	(725 221 148)
Autres engagements donnés	(30 557 191)	-
	<u>(1 876 862 135)</u>	<u>(1 479 662 460)</u>

42. ENGAGEMENTS RECUS

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Nantissement et autres garantie reçus de la clientèle	2 580 385 362	3 150 414 108
Agios réservés	43 557 276	-
Hypothèques	400 249 975	-
	<u>3 024 192 613</u>	<u>3 150 414 108</u>

43. ENGAGEMENTS INTERNES

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Autres engagements internes	3 589 088	-
Conservation existence	<u>17 172 654</u>	<u>21 202 985</u>
	<u>20 761 742</u>	<u>21 202 985</u>

44. ENGAGEMENTS OPERATIONS EN DEVISE

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Engag. Sur op. de change à terme	8 722 380	-
Engag. Sur op. de change au comptant	236 845	-
	<u>8 959 225</u>	=

45. Crise sécuritaire dans la partie Est de la RDC

À la suite des problèmes sécuritaires dans l'Est de la RDC, les encaisses de cash au niveau des distributeurs automatiques de billet et agences pour les villes de Goma et Bukavu n'ont pas pu être réalisés à la clôture de décembre 2025.

Cependant, à ce jour, la direction de la banque n'a pas connaissance d'éléments majeurs qui pourraient altérer les soldes des encaisses à Goma et Bukavu tels que présentés dans la comptabilité et reportés dans les états financiers pour la clôture annuelle de décembre 2025.

Aussi, compte tenu du caractère évolutif de la situation dans l'Est du pays, la direction de la banque a mis en place des mécanismes adéquat de gestion des risques pour garantir la continuité des opérations de la société.

* * *

02.

Gestion des risques

2.1. Structure de la fonction Gestion des Risques et Modèle de pilotage

La structure de gestion des risques au sein de la Banque se fonde sur un modèle articulé autour de 3 (trois) lignes de défense (3 LoD - *Lines of Defense*) qui lui permet de se protéger contre les risques susceptibles de compromettre la réalisation de ses objectifs.

La 1^{ère} ligne de défense est composée de la Business Line et des fonctions de support, qui sont propriétaires des risques et les gèrent, conformément aux directives de gestion des risques établies. La 1^{ère} ligne représente la gestion des risques et les contrôles traités par les collaborateurs opérationnels. Ces contrôles de 1er niveau sont essentiels, car ils sont directement liés à la livraison de produits ou services aux clients.

La 2^{ème} ligne de défense est représentée par les fonctions Risque, Contrôle et Conformité. Elle permet d'avoir une assurance raisonnable que la 1^{ère} ligne de défense maîtrise ses risques sans toutefois porter la responsabilité primaire de la première ligne.

Les fonctions de contrôle et de risque soutiennent la mise en œuvre cohérente de la politique de gestion des risques à travers la Banque.

- a. La fonction Risque bénéficie d'un droit de veto pour s'assurer qu'elle est entendue. Le périmètre couvert exclut notamment (i) les risques liés aux technologies de l'information et à la cybersécurité, (ii) les risques stratégiques, (iii) le risque d'image ou de réputation, le risque de non-conformité & ESG.
- b. La fonction Conformité est une fonction indépendante qui a pour objectif d'empêcher, que la Banque encoure un risque de non-conformité ou subisse un dommage découlant du non-respect de la législation, de la réglementation ou des règles internes applicables.

La 3^{ème} ligne de défense est représentée par l'Audit interne. Sa fonction première est de renforcer les processus de gouvernance, de gestion des risques, de conformité et de contrôle interne. Il effectue des audits sur base d'une approche par les risques. En fournissant une assurance sur l'efficacité opérationnelle, la fiabilité de la communication, le respect des lois et/ou règlements, la protection des actifs ou la culture de l'éthique, il contribue à la stabilité globale et à la durabilité de la Banque, ainsi qu'au renforcement de la confiance dans l'institution.

Fonction « Risques »

La fonction « Risques » de la Banque est organisée au sein de la Direction des Risques, dirigée par un *Chief Risk Officer* (Directeur des Risques) dont les principales responsabilités sont notamment de :

1. Mettre en œuvre la politique de gestion des risques, telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration. Examiner périodiquement les dispositions de la politique et recommander au Conseil d'Administration les modifications ou améliorations appropriées, si nécessaire ;
2. Identifier les risques dans la Banque et évaluer leur impact ; Concevoir des stratégies proactives pour les contrôles et l'atténuation des risques ;
3. Défendre la cause de la gestion des risques et inculquer une culture de sensibilisation aux risques à l'ensemble de la Banque ;
4. Concevoir des processus présentant des enjeux de risque, les faire approuver, accompagner leur mise en œuvre opérationnelle et réaliser une revue périodique de leur efficacité.

2.2. Sources, Niveaux d'exposition et de Maîtrise des risques

La Banque accepte, en regard de sa mission et de son plan stratégique, de prendre certains risques afin de générer des bénéfices durables et prévisibles.

La Banque limite sa prise de risque sur les activités qui sont bien comprises et uniquement, lorsqu'elle dispose à la fois : (i) du savoir-faire, (ii) de l'infrastructure et (iii) des ressources adéquates pour évaluer et gérer efficacement les risques associés.

Cependant, elle établit des limites pour s'assurer que les activités impliquant une prise de risques soient alignées sur sa stratégie et sa tolérance au risque.

La Banque procède régulièrement (tous les ans, a minima) à une évaluation des principaux types de risques auxquels elle est exposée afin de s'assurer que ceux-ci demeurent en adéquation avec son profil de risque.

Plus globalement, les principaux risques sont regroupés dans deux grandes catégories :

1. Risques bancaires traditionnels

Cette catégorie regroupe l'ensemble des risques que la Banque considère comme étant irrévocablement liés à ses activités et relativement prévisibles. : (i) le risque de solvabilité ; (ii) le risque de crédit ; (iii) le risque de liquidité et (iv) les risques de marché.

2. Risques non bancaires

Cette catégorie regroupe une variété de risques, plus délicats à percevoir ou plus difficiles à anticiper, mais qui peuvent pourtant donner lieu à d'importantes pertes financières, autant ou voire plus, que les risques bancaires plus traditionnels.

On y retrouve principalement : (i) les risques opérationnels ; (ii) les risques liés aux technologies de l'information et à la cybersécurité ; (iii) le risque de non-conformité ; (iv) le risque d'image ou de réputation.

2.3. Tolérance et Appétence aux risques

La Banque décline son cadre et sa déclaration d'appétence au risque dans le document de politique appelé « Dispositif d'Appétence pour le risque ». Ce Document précise le profil de risque de la Banque ainsi que son modèle d'affaires et décline les principes essentiels qui sous-tendent la prise de risque.

Le cadre d'appétence pour le risque (Risk Appetite Framework) est défini comme le niveau de risques que la Banque est prête à assumer, compte tenu de sa capacité globale à supporter des risques et au regard de ses objectifs stratégiques.

À ce titre, le cadre d'appétence pour le risque précise les niveaux souhaités et supportables de chaque type de risque, dans un contexte économique et réglementaire donnés, et en lien avec une stratégie de développement planifiée par la Banque sur un horizon de trois ans.

Le cadre d'appétence pour le risque est intégré au processus de planification des fonds propres de la Banque (ICAAP – *Internal Capital Adequacy Assessment Process*).

Il fait l'objet d'une revue tous les ans par la Direction des Risques, qui en recommande l'approbation au Comité exécutif. Il est ensuite revu par le Comité des Risques qui en soumet une version finale au Conseil d'Administration, pour validation.

Extrait de la Déclaration d'appétence pour le risque : « la Banque choisit d'adopter un profil de risque conservateur de manière à délivrer une rentabilité durable et stable en adéquation avec son modèle d'affaires et son appétit pour le risque. A ce titre, toutes les décisions sur la prise de risques sont guidées par une approche responsable et mesurée. »

2.4. Dispositifs de Surveillance aux risques

2.4.1. Procédures de surveillance ou de contrôle des risques

La Banque observe cinq (5) étapes clé dans son processus de gestion des risques, à savoir :

- 1. Identification des risques ;**
- 2. Analyse des risques ;**
- 3. Evaluation des risques ;**
- 4. Traitement des risques ;**
- 5. Examen et surveillance des risques.**

Le processus d'identification des risques est la pierre angulaire de la gestion des risques au sein de Rawbank SA. Ce processus permet d'identifier tous les risques qui sont matériels ou qui pourraient l'être. L'approche retenue est à la fois globale et holistique, et couvre toutes les catégories de risques et toutes les expositions de Rawbank SA.

Par ailleurs, le processus d'identification des risques repose sur deux (2) piliers afin d'assurer une vision complète et à jour de tous les risques importants auxquels la Banque est exposée :

1. La gouvernance de gestion des risques et les Comités clés tels que : le Comité Crédit ; le Comité Actif-Passif (ALCO) ; le Comité IT & cyber sécurité ; le Comité de gestion des risques (de l'exécutif) ; les Comités de pilotage (des nouveaux produits/services) ; etc. permettant de suivre l'évolution du profil de risque sur l'ensemble des types de risque (crédit, marché, opérationnel, etc.). En plus de la surveillance des risques bien identifiés, cette gouvernance peut également engendrer un débat entre les experts en risques et le senior management sur les risques émergents.
2. Une série d'exercices tels que l'ICAAP en place et l'ILAAP en chantier visant à identifier les risques supplémentaires, tels que ceux découlant de l'évolution des conditions macroéconomiques, des marchés financiers, des contraintes réglementaires et des concurrents. Ces exercices d'identification supplémentaires sont également organisés par types de risque, mais comprennent une certaine identification des effets de risque croisé (par exemple : risque de liquidité et risque opérationnel).

Au plus haut niveau de l'organisation, la gestion des risques est placée sous la supervision du Conseil d'Administration via son Comité spécialisé – le Comité des Risques.

Ce Comité fournit au Conseil d'Administration des appréciations concernant l'organisation et le fonctionnement de la Banque dans le domaine de la gestion des risques en vue de permettre aux membres du Conseil d'Administration d'exercer de manière efficace leur mission de surveillance et d'assumer leurs responsabilités en la matière. Ce Comité se réunit avant la tenue d'un Conseil d'Administration et fait systématiquement rapport des conclusions de ses travaux lors de chaque séance du Conseil d'Administration.

Le Comité des Risques est composé de trois (3) Administrateurs Indépendants. Le Directeur des Risques participe de manière permanente aux réunions du Comité, en qualité de Secrétaire. Le Comité s'est réuni formellement à quatre (4) reprises et à six (6) reprises en consultation à domicile au cours de l'exercice 2025.

2.4.2. Mécanismes d'atténuation des risques

Les mesures d'atténuation des risques font partie intégrante de la phase « traitement des risques » dans le processus de gestion des risques une fois qu'ils ont été identifiés, examinés et évalués.

En traitant ses risques, la Banque met en place des contrôles pour réduire la probabilité et l'impact de ces risques. Les approches de traitement des risques comprennent (i) l'évitement des risques, (ii) le transfert des risques et (iii) la réduction des risques.

1. **Évitement des risques :** Dans cette approche, l'action ou la situation qui présente le risque est complètement évitée. Il s'agit principalement d'éviter tout type de risque qui s'écarte de la stratégie de la Banque, notamment : les risques de non-conformité ou d'infraction à la réglementation ; ou toute activité/décision/choix qui implique que le risque associé est considéré (ou évalué) dans la catégorie de risques la plus élevée (selon l'échelle définie dans la cartographie des risques opérationnels).
Un tel niveau de risque, indépendamment de son rendement, n'intéresse pas le Conseil d'Administration.
2. **Transfert des risques :** Dans cette technique, le risque est transféré à une tierce partie, via l'externalisation ou, plus généralement, la prise d'une assurance. Ce modèle concerne notamment les catégories de risques dont les conséquences financières peuvent être d'une importance significative pour la Banque (exemples : les risques liés à la cyber sécurité ; le risques sur le séjour ou le transport de fonds ; les risques sur la responsabilité civile des dirigeants). La Banque recourt également aux instruments de réhaussement de crédit, assurance-crédit ou garantie de portefeuille pour les segments de marché les plus risqués (notamment les PME).
3. **Réduction des risques :** Cette approche (dite des Mitigants) consiste à mettre en place des contrôles, des mesures, des actions, pour réduire la probabilité et l'impact des risques.

2.4.3. Grandes expositions et gestion des limites

La Banque a défini des limites globales de risque, principalement afin de réduire son risque de concentration, dont l'impact pourrait être majeur sur ses résultats et sur ses fonds propres. Ces limites sont définies et suivies à quatre niveaux : la concentration par bénéficiaire économique, par secteur d'activité, par segment de clientèle et sur les grandes expositions.

Outre l'application des limites réglementaires (en termes de solvabilité, liquidité, grands risques) édictées par la Banque Centrale du Congo (notamment à travers ses instructions 22, 14 et 16), la Banque s'est dotée des limites complémentaires de ses expositions (risques de crédit, investissement, financiers, opérationnels).

La Direction des Risques a la charge de fixer annuellement ces limites de manière à maîtriser les risques portés par la Banque, sous la responsabilité du Comité Exécutif. Ensuite, l'allocation des limites qui figurent dans le document actualisé chaque année d'appétence aux risques est soumise à l'accord du Comité des Risques qui les recommande pour validation par le Conseil d'administration

Concernant le risque de crédit :

La Banque exerce une surveillance renforcée sur ses 20 plus importantes expositions nettes de crédit. Elle veille au maintien d'une bonne diversification sectorielle au sein de ce Top 20. En termes de limites, la Banque a établi que la somme des 20 plus grandes expositions nettes ne doit pas excéder trois fois le niveau de ses fonds propres prudentiels.

La concentration par secteur d'activité est appréciée par rapport au portefeuille nette de crédit alloué à chaque secteur d'activités. La Banque établit une limite maximale par secteur en fonction de son appétence. Exceptionnellement, ce plafond est porté à 35% pour le secteur Minier et est mesuré par rapport au risque net, après prise en compte des dépôts à terme nantis.

La concentration sur un même bénéficiaire économique, appréciée sur base de l'exposition nette de crédit, après prise en compte des dépôts à terme nantis, est plafonnée à 25% des fonds propres prudentiels, conformément à l'Instruction n°14 (modification 7) la Banque Centrale du Congo. Il convient de signaler qu'en 2026, le Conseil d'Administration a validé la Stratégie de Syndication et de Distribution des grands risques. Il s'agit de la stratégie applicable aux crédits de grande taille et de longue maturité, dont les montants excèdent les limites SOL (division des risques). En pratique, tout dossier de financement d'un niveau très élevé devra être orienté automatiquement vers un processus de syndication Originate & Distribute (O&D).

Concernant le risque de liquidité :

La Banque exerce une surveillance renforcée sur ses grands dépôts. Elle veille à maintenir une bonne diversification sectorielle au niveau du profil de ces Top déposants. En termes de limite, elle a établi que la somme des 20 plus grands dépôts ne doit pas dépasser 40% du total dépôts, ni excéder une fois (100%) le niveau global des encours bruts de crédit.

La concentration par secteur d'activité est appréciée par rapport au total des dépôts collectés auprès de chaque secteur d'activités. La limite est fixée à 20%. Exceptionnellement, cette limite est portée à 40% pour le secteur Minier. Par ailleurs, il n'existe pas de plafond sur les activités non sectorisées des Ménages.

La concentration des dépôts auprès d'un même groupe économique (parties liées, liens d'affaires) est mesurée par rapport à l'ensemble des dépôts de la clientèle. La limite est fixée à 10%.

2.5. Tests de résistance (stress test)

La méthodologie des tests de résistance et de scénarii adoptée par la Banque est de se baser sur les projections financières établies sur la base du scénario central, à savoir le plan stratégique quinquennal, en mettant un accent sur les trois (3) premières années.

Dans le cadre de l'ICAAP, le Conseil d'Administration examine périodiquement le document de planification de scénario qui constitue la base des hypothèses utilisées dans le test de résistance.

Les processus suivants ont été effectués :

- a) Évaluation appropriée des événements mondiaux et macroéconomiques, sociaux et politiques actuels susceptibles de générer des chocs et, élaboration de différents scénarios pour anticiper ceux à venir ;
- b) Établissement des scénarii de perspectives sectorielles et démonstration de leur impact sur les débiteurs, le plan de portefeuille et les limites de concentration.

Les tests de résistance et de scénarii se concentrent sur l'impact de diverses conditions sur la rentabilité et les exigences de fonds propres de la Banque.

PLANIFICATION DES FONDS PROPRES ET TEST DE RÉSISTANCE

Les ratios de solvabilité et de levier font l'objet d'exercice de planification pluriannuelle dans le cadre du mécanisme ICAAP, de manière à anticiper : (i) les besoins futurs en capital et/ou (ii) des nécessaires ajustements dans le pilotage de l'actif (RWA). L'exercice est réalisé selon deux conditions d'activité :

- **Normales** : dans la continuité de la dynamique deux dernières années ;
- **Défavorables** : elles intègrent dès lors une dimension de stress testing.

En règle générale, le stress testing est conduit selon les deux scénarios sous-jacents ci-après :

- **Ralentissement économique généralisé** : tel une chute du cours du cuivre ;
- **Perte opérationnelle majeure provoquant un choc sur les fonds propres** : ceci conduit à déterminer le corridor de solvabilité et à définir des Plans de contingence ou de recapitalisation d'urgence, selon que le matelas de sécurité en capital est entamé ou non.

La construction et les tests de plausibilité des scénarios sont conjointement réalisés par : le Département Stratégie, les Directions Risques, Finances et Performances & Réseau. De cette manière, les exercices de stress testing et de planification de capital conservent une réelle dimension multi-facteurs.

STRESS TEST DE CRÉDIT

Le risque de crédit est soumis à des exercices réguliers de stress testing pour mesurer le degré de résilience du portefeuille de crédit face à la survenance d'évènements défavorables (voire sévères) pouvant affecter la capacité des emprunteurs à rembourser leur crédit et dégrader (augmenter) le coût du risque.

En général, le stress testing crédit est conduit selon les deux hypothèses de base ci-après :

- défaut d'un très grand emprunteur, sur lequel il y a absence totale de garantie (notoriété) ;
- difficulté sectorielle spécifique, aggravée par des facteurs de concentration (effet domino).

STRESS TEST DE LIQUIDITÉ ET PLAN DE FINANCEMENT D'URGENCE

La Banque intègre déjà dans ses outils internes de mesure du risque de liquidité une forte dimension de stress testing, avec selon le cas, des hypothèses très renforcées d'écoulement des grands dépôts, jusqu'à 70% en 30 jours (sur les grands dépôts).

Néanmoins, ce dispositif de veille permanente est renforcé par la réalisation des stress test de liquidité reposant essentiellement sur des scénarios sous-jacents (indirects) tel que : un risque opérationnel (fraude de grande ampleur, attaque cyber) entraînant une fuite massive de dépôts de la clientèle et une rupture de la confiance du marché.

Le Plan de financement d'urgence vient en dernier renfort du dispositif. Il est défini en fonction des impasses de liquidités éventuellement identifiées à l'issue des exercices de stress test de liquidité. Il convient de préciser que le plan de financement d'urgence prévoit au-moins deux scénarios de sauvetage et ceux-ci ne doivent pas être corrélés.

2.6. Plan de continuité des activités

La Banque s'est inscrite dans une démarche de mise en place d'un Système de Management de la Continuité d'activité en se basant sur la norme ISO 22301. Dans cette optique, elle a établi une organisation pour garantir la continuité et la reprise d'activité. Le système de gestion de la continuité d'activité contient notamment :

- Un bilan d'impact, qui permet d'identifier et d'évaluer l'impact d'un événement sur les activités et les services essentiels de la Banque ;
- L'identification des éventuels sinistres auxquels sont exposés les activités de la Banque et qui pourraient entraîner leur interruption ;
- Le développement et la documentation des stratégies de continuité d'activités en rapport avec l'ensemble des activités essentielles ;
- Le test, la revue et la mise à jour régulière de toutes les procédures relatives au plan de continuité d'activité.

La stratégie de continuité des activités se décline en divers volets et plans connexes. Ceux-ci s'activent simultanément ou séparément suivant les scénarii ou sinistres constatés, afin de réduire au minimum l'impact négatif sur les opérations de la Banque et de garantir une qualité de service conforme aux standards ainsi qu'aux attentes de nos parties prenantes.

Le plan de continuité d'activité s'articule autour notamment de :

- a)** Plan de communication de crise : a pour objectif de rassurer les différentes parties prenantes et informer sur l'évolution de la situation et des mesures prises pour encadrer le sinistre.
- b)** Plan d'hébergement : oriente sur les dispositions pratiques pour la relocalisation du personnel sur les sites de repli prévus.
- c)** Plan d'évacuation : indique les modalités d'évacuation des immeubles et des sites sinistrés. Il définit aussi les actions de sécurisation des actifs nécessaires à la poursuite des activités (documents et titres importants)
- d)** Plan de continuité des opérations : reprend l'essentiel de la stratégie de continuité en décrivant les opérations et les entités retenues pour assurer l'offre de services à la clientèle.
- e)** Plan de reprise : organise le retour à la normale après la maîtrise totale du sinistre et le rétablissement de la viabilité des installations affectées.

2.6.1. Processus de gestion de crise

Au sein de la Banque, une cellule de gestion de crise est en place, pilotée par la Direction Générale. Les rôles et responsabilités de chaque membre de la cellule ont été clairement définis ; une communication leur est adressée lors de la préparation des exercices de crise ou en cas de mobilisation et de déclenchement effectif de la cellule.

Le dispositif de gestion de crise est activé à partir du moment où un événement inattendu survient dont les conséquences majeures perturbent le fonctionnement normal de la Banque et compromettent la continuité de ses opérations.

Le rôle de « Coordination » est assuré par le Président de la cellule. Il sert notamment à :

1. Garantir le bon fonctionnement de la cellule et autoriser les prises de parole ;
2. Evaluer la gravité de la situation et son impact sur le business ;
3. Assurer l'arbitrage des décisions stratégiques, examiner la crise et ses enjeux.

2.6.2. Plan de reprise des activités

La Banque conduit périodiquement et de façon régulière des tests de continuité (appelé test de bascule) afin de vérifier l'efficacité du dispositif de continuité. Un comité de continuité des activités est responsable de la mise en œuvre et la maintenance opérationnelle des plans et des tests.

La mise en place d'un plan de reprise facilite le retour à la normale à la suite d'une crise ou d'un événement perturbateur majeur. La stratégie de reprise est alignée sur la nature du sinistre. Elle peut être directe avec un retour à l'état initial dès la levée de la crise par le président de la cellule de crise, ou progressive, par un retour séquentiel des activités selon leur criticité durant la période de crise.

Le processus de reprise d'activités s'articule autour des points suivants :

- 1. Objectif de reprise :**
 - a. Définition des activités prioritaires à relancer ;
 - b. Définition du temps de reprise des activités ;
 - c. Choix techniques.

2. Organisation et mobilisation des ressources :

- a. Définition des activités, interlocuteurs, responsabilités et attributions ;
- b. Présentation des besoins pour le démarrage des opérations ;
- c. Détermination du coût de reprise des activités.

3. Sauvegarde des informations critiques :

- a. Mise en œuvre de la stratégie de sauvegarde et de restauration des données ;
- b. Sauvegarde des dossiers clients ;
- c. Sauvegarde des données d'exploitation ;
- d. Informations et données traitées durant la crise.

4. Redémarrage

- a. Repeuplement du site primaire ;
- b. Ordonnancement des tâches à relancer dans les nouvelles installations.

2.7. Descriptif des dispositifs de gestion des risques

2.7.1. Gestion du risque de solvabilité et de non-adéquation des fonds propres

Le risque de solvabilité fait référence à l'incapacité de la Banque à respecter ses engagements à court, moyen et long terme. Le risque résulterait de la non-conformité aux exigences de fonds propres réglementaires fixées par la BCC.

Le non-respect des limites réglementaires en la matière pourrait entraîner des conséquences allant des amendes, à des restrictions sur les activités, jusqu'à la mise sous tutelle, voire la liquidation forcée.

La Banque vise à maintenir un profil de solvabilité solide et cohérent avec sa stratégie et sa position d'établissement financier systémique en RD Congo. Elle mesure son risque de solvabilité au moyen de deux catégories d'indicateurs : (i) les ratios d'adéquation de fonds propres et (ii) le ratio de levier.

Dans les deux cas, la Banque calibre ses objectifs de pilotage de manière à s'assurer en permanence une marge de sécurité suffisante par rapport aux exigences réglementaires minimales.

A. Ratios d'adéquation des Fonds Propres

Ces ratios sont au nombre de trois : (i) Ratio des fonds propres de base de catégorie 1 (en anglais : Common Equity Tier 1) ; (ii) Ratio des fonds propres de base (Tier 1) et (iii) Ratio de solvabilité. Ils sont exprimés en pourcentage des risques nets pondérés (Risk Weighted Assets).

Pour calculer l'adéquation de ses fonds propres, la Banque applique pleinement l'Instruction n°14 de la Banque Centrale du Congo. Celle-ci institue la notion de « phasage », similaire à la réglementation internationale Bâle III.

B. Ratio de levier

Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant des fonds propres de base de catégorie 1 « CET1 » (numérateur du ratio) et à encadrer la croissance du bilan (dénominateur du ratio) pour atteindre les objectifs de niveau de ratio que se fixe la Banque.

Mécanisme de suivi des risques sur l'adéquation des fonds propres :

- Production des indicateurs de suivi : Direction Financière
- Responsabilité du suivi et contrôle : Direction des Risques
- Fréquence de reporting : Mensuelle
- Destinataires Principaux : Comité Exécutif, Comité ALM (ALCO)

Au 31 décembre de 2025, Rawbank affiche un ratio de solvabilité de 15,1 % et un ratio de levier 8,6% largement supérieurs aux limites BCC, respectivement de 13,5% (10% augmenté des coussins de conservation de 2,5% et systémique de 1%) et 5%. Par ailleurs, ce niveau suffisant de capitalisation est confirmé par les exercices ICAAP effectués par la Banque.

2.7.2. Gestion du risque crédit

2.7.2.1. Principes généraux et Cadre de gestion du risque crédit

La Banque a mis en place une Politique crédit, qui définit le cadre dans lequel s'exercent les activités de crédit ; les règles et conditions d'octroi ; les rôles et responsabilités en matière d'autorisation, de suivi, de contrôle et de recouvrement.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'approbation de la stratégie de la Banque en matière de crédit et d'appétence pour le risque de crédit et s'appuie sur les avis et recommandations techniques du Comité des Risques. La stratégie est le reflet de la tolérance au risque de crédit et du niveau de rentabilité qu'elle attend obtenir du portefeuille de crédits.

2.7.2.2. Pouvoirs de décision en matière de crédits

La Banque a défini un schéma délégataire de pouvoirs en matière de crédit. Ce dispositif garantit que les engagements les plus importants ou les plus risqués sont traités aux échelons supérieurs, assurant ainsi une implication directe de la Direction et du Conseil d'Administration dans la maîtrise des risques. Pour les autres crédits, le schéma délégataire prévoit une gestion au niveau du Comité crédit.

A. Le Comité des Crédits du Conseil d'administration

Le Comité des Crédits du Conseil (CCC) représente l'instance supérieure en matière de décision de crédit. Il est issu de l'organe délibérant et exclusivement composé d'Administrateurs non exécutifs.

Il est seule habilité à approuver les crédits octroyés par la Banque au-delà d'un certain seuil ou de critères prédéfinis et procède à des délégations de pouvoir au profit des différents Comités.

B. Le Comité Crédit

Par délégation du Conseil d'Administration, le Comité Crédit et les bénéficiaires de délégations personnelles ont pour fonction de : (i) Examiner les propositions de crédit qui leur sont présentées, dans les limites de leur pouvoirs et prérogatives définis ; (ii) Décider l'octroi de crédit et (iii) Surveiller l'évolution de la qualité du portefeuille de crédit.

Le Comité de Crédit représente la Direction Générale en matière de décision de crédit. Il est composé du Directeur Général (ou son Délégué), ayant qualité de Président du Comité, ainsi que des Principaux Responsables des filières : Commerciale, Crédit et Risques, ayant tous qualité de Membres.

Le Comité ne peut valablement se réunir que si au-moins la moitié de ses Membres sont présents. Les décisions sont prises selon le principe de collégialité (à préciser).

Toutefois, en cas d'avis défavorable de la filière « Risques » sur un dossier de crédit, la décision d'arbitrage est soumise au Comité des Crédits du Conseil.

Le Comité fonctionne sous le principe des délégations personnelles. Celui-ci implique que les Membres ne peuvent déléguer leur droit de vote, en cas d'absence.

C. Le Petit Comité Crédit

Le Petit Comité Crédit constitue un prolongement du Comité Crédit (Grands crédits), et traite les demandes de crédit inférieures à un certain seuil défini suivant la Note de sécurité y relative.

Ce Comité est présidé par un des Membres du Comité Crédit (Grands Crédits), et la filière Risques est nécessairement représentée avec droit de vote.

2.7.2.3. Responsabilités dans le processus crédit

Dans le traitement des opérations de crédit, la Banque a instauré une saine séparation entre :

1. Les équipes commerciales en contact avec le client, chargées de l'évaluation (des premières analyses sur les demandes des crédits, sur l'objet de la demande, le KYC, etc. qui déboucheront sur l'émission d'un avis motivé) et du montage de la proposition de crédit ;
2. Les Départements Gestion Crédits, en charge des autres phases du processus, liées à l'analyse, à l'octroi et notification de crédit, et aux diligences de suivi. Ils sont sous la responsabilité de la Direction des Crédits.

2.7.2.4. Principes directeurs pour la prise de risque de crédit

La Banque privilégie une perspective de relation clientèle à moyen et long terme, en ciblant à la fois des clients avec lesquels elle a une relation établie de confiance et des prospects présentant un potentiel de développement d'affaires rentables.

Partant du principe que tout crédit doit pouvoir être intégralement remboursé selon des conditions prédéfinies, la Banque fonde sa décision, en premier lieu, sur la solvabilité (capacité de remboursement) de la contrepartie. Ce critère prévaut sur la valeur des garanties ou la notoriété de l'emprunteur.

Lorsqu'elle assume le risque de crédit, la Banque accepte la prise de sûretés principalement comme moyen de réduire le risque de perte en cas de défaut d'une contrepartie (Loss Given Default), mais en aucun cas, comme déterminant à la décision de crédit.

Pour toute décision de crédit, la Banque cherche à disposer d'une vision précise sur la situation économique et personnelle de sa contrepartie, à comprendre l'arrière-plan de son projet ou de son organisation, la nature et les motifs de l'opération envisagée, de même que les relations entre les parties impliquées.

2.7.2.5. Classification et Provisionnement des crédits

Dans la classification et provisionnement des crédits, la Banque applique à minima les règles prévues dans l'Instruction 16 (modification 3) de la BCC. Chaque exposition de crédit est soigneusement classifiée et provisionnée subséquentement, selon le principe de la contagion.

La Banque applique la classification et le provisionnement des crédits selon l'Instruction n°16 de la Banque Centrale du Congo qui préconise de provisionner les crédits sains y compris les nouvelles productions, même en l'absence de toute incertitude liée au remboursement.

La classification et le provisionnement des crédits sont effectués tous les mois, à intervalles réguliers par la Direction des Risques, en toute indépendance vis-à-vis du Comité de crédit et du Comité exécutif, lesquels sont néanmoins tenus informés.

2.7.2.6. Plafond de crédit

La Banque a défini un plafond de crédit qui concourt à limiter et encadrer sa prise de risque en matière de crédit de trésorerie. Ce plafond est calculé sur base de la moyenne des dépôts observés sur 36 mois, pondérée selon leurs tranches respectives.

Le plafond de crédit ainsi déterminé est valable un an, mais il peut être revu à tout moment par le Conseil d'Administration.

Dispositif de suivi des risques de crédit :

- Production des indicateurs de suivi : Département Risques Crédit ;
- Responsabilité du suivi et contrôle : Direction des Risques ;
- Fréquence de reporting : Mensuelle ;
- Destinataires Principaux : Comité exécutif, Comité Crédit ;

Au 31 décembre de 2025, la Banque est en conformité avec tous les ratios prudentiels relatifs au risque de crédit, notamment : le ratio des crédits aux apparentés (3,76% contre une limite BCC de 20% des fonds réglementaires) et le ratio de division des risques (18,89% contre une limite BCC de 25% des fonds propres réglementaires).

2.7.3. Gestion des risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme étant la possibilité des pertes résultantes de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes et des systèmes ou d'événements externes. Cette définition du risque opérationnel inclut le risque juridique, mais elle exclut le risque stratégique et de réputation.

Le risque juridique s'entend du risque de tout litige avec une contrepartie, résultant d'une imprécision, d'une lacune ou d'une insuffisance dans les actes juridiques, susceptible d'être imputable à la Banque au titre de ses opérations.

La gestion des risques opérationnels est organisée autour de quatre axes : (i) Revue des Risques ; (ii) Reporting des Risques Opérationnels ; (iii) Dispositifs de contrôle et Base de données des incidents ; (iv) Assurances et Dispositifs de Sécurité.

Ex-ante :

- Elaboration de la Politique de gestion des risques opérationnels (soumise pour validation du Conseil d'Administration) ;
- Cartographies des risques de la Banque (incluant les risques informatiques et ceux de non-conformité) validées par le Conseil d'Administration ;
- Participation aux Comités de Pilotage des projets ;
- Tableau de bord des indicateurs clés de risque ;
- Auto-évaluation des risques (RCSA) et sensibilisation des entités ;
- Approche par les risques intégrée dans la mise en place des procédures ainsi que le développement des produits ;
- Fiches de contrôle matérialisant les contrôles de niveau 1.

Ex-post :

- Consolidation de la base de données des incidents et suivi des pertes opérationnelles permettant l'analyse prédictive des zones de risques ;
- Analyse des rapports des autres entités de contrôle et renforcement du dispositif de contrôle interne

Mécanisme de suivi des risques opérationnels :

- Production des indicateurs de suivi : Département Risques Opérationnels ;
- Responsabilité du suivi et contrôle : Direction des Risques ;
- Fréquence de reporting : Mensuelle ;
- Destinataires Principaux : Comité exécutif, Comité Gestion des Risques.

Au 31 décembre de 2025, la Banque affiche d'excellents indicateurs en termes de gestion des risques opérationnels, notamment un ratio « Pertes opérationnelles / Produit net bancaire » à 0,60% contre 0,56% en moyenne sur les trois années précédentes.

Rapporté aux fonds propres, ce ratio de performance dans la gestion des risques opérationnel est de 0,56% à la clôture de 2025, contre 0,45% en moyenne sur les trois dernières années.

2.7.4. Gestion des risques de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant l'éventualité pour la Banque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements de paiement à leurs échéances respectives. Afin de garantir le respect de ses obligations à tout moment, les flux de sortie de trésorerie à court terme de la banque doivent être couverts par l'encaisse, les emprunts interbancaires et la mobilisation des actifs liquides (sains).

La Banque mesure son risque de liquidité au moyen d'une analyse des écarts, d'indicateurs de concentration des sources de financement et de ratios de liquidité. Ce risque est également géré par le biais d'un plan de financement d'urgence permettant de faire face à des situations de crise.

La Banque fonde sa stratégie en matière de liquidités sur : (i) la stabilité et la diversification de sa structure de financement (ii) le niveau adéquat d'actifs liquides de haute qualité, garantissant ainsi que sur la confiance de ses déposants.

La Banque s'astreint à conserver un ratio moyen d'actifs liquides de haute qualité rapporté à son total actif. De plus, la Banque s'applique à maîtriser le risque de transformation au bilan en veillant à ce qu'au moins 10% des crédits sains soient recyclables à 30 jours.

Dispositif de suivi des risques de liquidité :

- Production des indicateurs de suivi : Direction des Finances ;
- Responsabilité du suivi et contrôle : Direction des Risques ;
- Fréquence de reporting : Mensuelle ;
- Destinataires Principaux : Comité exécutif, Comité ALM (ALCO).

Au 31 décembre 2025, la Banque affiche d'excellents indicateurs en termes de liquidité, soutenus par un niveau de dépôts de la clientèle autour de 5 milliards USD sur plusieurs mois consécutifs (soit, plus de 30% de parts de marché). Parmi les ratios de liquidité, on notera :

- LCR BCC (limite réglementaire >100%) : 153,9%
- Loan to deposit ratio (Limite interne <50%) : 47,8%

2.7.5. Gestion des risques de marché

Le risque de marché correspond aux pertes potentielles liées à l'exposition de la Banque aux fluctuations des paramètres de marché.

Il englobe principalement : le risque de change résultant d'une variation défavorable des cours des devises, et le risque de taux résultant d'une variation défavorable du taux d'intérêt.

1. Le Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme étant l'éventualité d'un impact négatif sur le résultat net de la Banque qui découlerait des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

La Banque gère son risque de taux d'intérêt à l'aide de deux outils : méthode des gains et la sensibilité de la marge nette d'intérêt.

Méthode des gains (Repricing gap)

Il s'agit de l'approche dite traditionnelle de l'évaluation du risque de taux d'intérêt. Elle fait référence à l'inadéquation des écarts entre les actifs et les passifs sensibles aux taux, et regroupés dans des intervalles de temps et de ce fait, exposés à des révisions de conditions.

Ces écarts expriment la proportion des actifs ou des passifs qu'il faudra tarifier (à l'actif) ou refinancer (au passif) à des nouvelles conditions de taux, lesquelles pourront être avantageuses ou non. Comme principale mesure de suivi, la Banque surveille le ratio entre ses actifs sensibles au risque de taux et son total actif.

Sensibilité de la Marge nette d'intérêt (MNI)

La Banque a l'avantage de présenter une composition (mix) du Produit Net Bancaire (PNB) assez équilibrée. Ce qui réduit la sensibilité de ses revenus aux variations défavorables des taux d'intérêt.

La Banque détermine la sensibilité de sa MNI sur un horizon de 12 mois avec l'hypothèse des encours figés (vision statique) et un mouvement uniforme sur les taux d'intérêt de 200 bps.

La Banque suit comme indicateur, le ratio relatif à la perte potentielle de revenus d'intérêt net (suivant la sensibilité de la MNI à une variation des taux de 2%), divisé par le total des revenus d'intérêt annuel. Rapporté au Produit Net bancaire, ce ratio ne doit pas dépasser la limite interne de 45% (Cible).

2. Le Risque de change

Le risque de change est défini comme le risque de perte sur le Bilan et le résultat découlant de la variation défavorable des cours de change. Ce risque est mesuré par la position de change qui est le solde net des avoirs dans une devise déterminée.

La Banque surveille ce risque principalement au niveau de la devise dominante de son bilan, le dollar américain. Les autres devises étant marginalement utilisées.

Elle fixe des limites par devises ou consolidées, rapportées par rapport aux fonds propres prudentiels. Même si la réglementation en vigueur autorise des seuils en valeur absolue, la Banque a choisi de définir des limites différenciées selon qu'il s'agit d'une position courte ou d'une position longue.

Mécanisme de suivi des risques de marché :

- Production des indicateurs de suivi : Direction Financière et Direction de Trésorerie ;
- Responsabilité du suivi et contrôle : Direction des Risques ;
- Fréquence de reporting : Mensuelle ;
- Destinataires Principaux : Comité exécutif, Comité ALM (ALCO).

2.8. Dispositif global de contrôle Interne

La Charte du Contrôle Interne définit les acteurs du contrôle interne.

2.8.1. Contrôle Interne de niveau I

La Banque a mis en place un dispositif de contrôle interne adéquat adapté à la nature et au volume de ses activités, à sa taille, à son implantation et aux risques de différentes natures auxquels elle s'expose.

Le contrôle de premier niveau est effectué par les Préposés opérationnels eux-mêmes ainsi que par les Responsables d'Entités Opérationnelles. Les dispositifs de contrôle de premier niveau suivants ont été mis en place :

- La Couverture de l'ensemble des activités par une procédure ;
- Des outils de comptabilisation des opérations et du traitement de l'information (Amplitude, Select System, etc.)

Ce contrôle s'étend aux contrôles effectués au sein des entités par les hiérarchies au moyen des fiches de contrôle (autocontrôles).

Le Contrôle sur base des fiches de contrôle est effectué :

- Dans les Guichets/Caisses Avancés par les Superviseurs ;
- Dans les Agences par les Responsables Administratifs, les Gérants d'Agences ;
- Dans les Départements et Services du Siège par les Chefs de Services, les Responsables des Départements.

2.8.2. Contrôle Interne de niveau 2

La Banque a mis en place des Directions dédiées à la gestion des risques et des systèmes d'analyse, de mesure, de surveillance et de maîtrise de l'ensemble des risques de différentes natures auxquelles les exposent ses activités.

La Banque dispose dans sa structure organisationnelle, de trois (3) entités qui assument le rôle de contrôle de deuxième niveau. Ces entités sont :

A. DIRECTION CONTRÔLE PERMANENT

Cette fonction demeure indépendante et autonome tant administrativement que fonctionnellement des autres fonctions de contrôle de deuxième niveau, telles la filière Risques et la Conformité.

Conformément à l'Instruction n°17 et à la Charte de Contrôle Interne de la Banque, sa mission principale consiste à fournir une assurance raisonnable au Management quant à l'efficacité du contrôle permanent premier niveau. A travers divers contrôles (ponctuels ou opérationnels à distance), elle s'assure que ces dispositifs sont efficaces et aptes à atténuer les risques pour lesquels ils ont été conçus.

B. DIRECTION DE CONFORMITÉ

Conformément à l'Instruction n°17 et à la Charte Conformité de la Banque, sa mission principale s'articule autour de la gestion du risque de non-conformité. Ce dernier est entendu comme un risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect par la Banque, ses dirigeants ou son personnel, des dispositions légales, réglementaires ou professionnelles. Cette exigence de conformité s'applique également aux décisions des organes exécutifs et délibérants.

Le Directeur de la Conformité est la personne en charge de la mise en œuvre de la politique et du programme de Conformité, arrêtés par la Direction et approuvés par l'organe délibérant. Il rend compte (directement) au Conseil d'Administration pour l'ensemble des questions relatives à la Conformité au sein de la Banque.

Il jouit d'un lien fonctionnel renforcé à l'organe délibérant à travers le Comité d'éthique et Conformité, et hiérarchiquement au Directeur Général.

C- DIRECTION DES RISQUES

Elle est responsable de la surveillance : (i) risques de crédit ; (ii) risques opérationnels ; (iii) risques de contrepartie (correspondants) ; (iv) risques de liquidité, de marché et ALM ; Elle a pour missions notamment :

- L'Élaboration, pour soumission à l'organe exécutif, de la politique de gestion des risques reposant sur des procédures prudentes qui permettent de détecter, d'analyser, de mesurer, de surveiller, d'atténuer et de maîtriser les risques, en vue de son approbation par l'organe délibérant ;
- Coordonner et surveiller globalement l'exécution de la politique d'appétence aux risques définie par le Conseil d'Administration en fonction de la tolérance aux risques ;
- Procéder au réexamen régulier des systèmes de mesure des risques, ainsi que des modalités de fixation et de configuration des limites. Il vise à en vérifier la pertinence, notamment au regard de l'évolution des activités, de l'environnement des marchés, des techniques d'analyse et de son profil des risques.

2.8.3. Contrôle Interne de niveau 3

Le Contrôle périodique (niveau 3) est exercé par la fonction d'Audit Interne. Celle-ci est rattachée fonctionnellement au Comité d'Audit, composé exclusivement de trois (3) administrateurs non exécutifs, et hiérarchiquement à la Direction Générale. Son périmètre couvre l'ensemble du Contrôle Permanent (niveaux 1 et 2), englobant les fonctions opérationnelles et de contrôle.

Activité indépendante et objective, l'Audit Interne fournit à la Banque une assurance sur le degré de maîtrise de ses activités, l'assiste de ses conseils et contribue à la création de la valeur via une approche par les risques. Elle accompagne la Banque dans l'atteinte de ses objectifs en évaluant, de manière systématique, les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance, et soumet ses recommandations en vue de renforcer leur efficacité.

La fonction s'appuie sur des auditeurs spécialisés (systèmes d'informations, réseaux d'agences, enquêtes internes) détenteurs de certifications internationales en matière de conformité, de systèmes d'information et de lutte contre la fraude (exemple : Certified Anti-Money laundering Specialist, Certified Information Systems Auditor, Certified Fraud Examiner). Un plan de formation individuel est établi chaque année pour chaque auditeur.

Consacré par une Charte régulièrement revue par le Comité d'Audit et approuvée par le Conseil d'Administration. La dernière version révisée est entrée en vigueur le 16 décembre 2024. La fonction a franchi un cap majeur en 2025 : elle a obtenu la Certification N°IFACI/2025/0240r de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI), pour son dispositif d'audit interne, une reconnaissance internationale qui consacre la solidité et la maturité de ses pratiques, valable jusqu'au 04 novembre 2028.

2.9. Dispositif de contrôle de conformité

Depuis sa création en 2002, la fonction de la conformité a toujours existé. Cette fonction a beaucoup évolué et s'est structurée au regard des exigences de plus en plus accrues de la Banque Centrale du Congo (BCC). A cet effet, les enjeux relatifs à la montée ces exigences occupent une place incontournable dans la stratégie opérationnelle de la Banque.

Consciente de ces enjeux ; la Banque s'est donnée pour défis de placer la responsabilité de la prévention du risque de non-conformité à tous les niveaux de fonctions en son sein. Car, dans un environnement règlementaire en constante évolution, il est impératif d'exprimer de façon claire et simple ces transformations à ceux qu'elles concernent en interne.

En conséquence, la Direction de la Conformité assure une veille constante pour garantir le strict respect des normes régissant l'activité bancaire. Elle place la confiance des clients et l'intégrité du cadre légal au cœur de son action, érigeant ces principes en véritables piliers de sa stratégie.

La Direction de la Conformité articule ainsi ses actions autour de sept (7) piliers ci-après :

- Le respect de la réglementation ;
- La sécurité financière et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive ;
- L'identification et la connaissance approfondie de clients (Know Your Customer) ;
- Le respect de sanctions financières ciblées et des embargos ;
- L'observance de standards les plus élevés en matière d'éthique et d'intégrité ;
- L'intégration de principe de développement durable et de bonne gouvernance ;
- La protection des données personnelles de nos clients.

Par ailleurs, il convient de noter qu'à ce jour, les questions de Conformité sont traitées et gérées à travers quatre niveaux de responsabilité au sein de la Banque.

- **Au niveau du Conseil d'Administration, à travers son Comité d'Éthique et de Conformité :**

Le Comité d'Éthique et de Conformité est l'organe spécialisé du Conseil d'Administration en charge de la supervision de la fonction Conformité et du pilotage stratégique du dispositif de Conformité de la Banque. Ce comité s'assure également de l'adéquation de l'organisation interne et des moyens (techniques, humains et financiers) mis à disposition pour être en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il s'agit d'une intervention de niveau stratégique.

Ses recommandations sont destinées à garantir la bonne marche des activités liées à la Conformité. Les thématiques couvertes par les travaux du Comité d'Éthique et de Conformité intègrent également les questions d'éthique, de déontologie et, depuis peu, d'ESG (Environnement Social et Gouvernance).

- **Au niveau de la Direction générale, par l'intermédiaire de son Comité Conformité :**

Présidé par le Directeur Général Adjoint en charge de l'Administration et des Risques, le Comité de Conformité est le cadre qui permet au management de la Banque de suivre et de piloter la mise en œuvre, par les directions opérationnelles, des principes et règles de Conformité mis en place par la Banque.

Le Comité Conformité se réunit mensuellement ou toutes les fois que les besoins l'exigent pour traiter des questions intéressant la Conformité.

- **Au niveau de la Direction de la Conformité :**

Chargée, en amont, de la prévention et, en aval, de la surveillance du risque, la Direction de la Conformité constitue le pivot opérationnel de la Banque en la matière. Elle assure notamment la mise en place et le pilotage opérationnel du dispositif global, tout en veillant à la stricte application de la Politique de Conformité.

Pour garantir son indépendance, le Directeur de la Conformité n'est impliqué dans aucune activité opérationnelle. Il rend compte directement au Conseil d'Administration par l'entremise du Comité d'Éthique et de Conformité, auquel il est rattaché fonctionnellement. Dans cette même optique, il jouit d'un droit d'accès et d'alerte direct auprès du Président du Conseil d'Administration. Son statut et ses prérogatives sont régis par la Charte de Conformité.

La Direction compte à ce jour trente (30) collaborateurs répartis entre le siège, les métiers et les régions. Les antennes régionales, appelées « front hubs », ont pour mission de déployer les contrôles de proximités, d'apporter un support adapté aux agences selon leurs spécificités, et de déployer le programme d'animation-Conformité incluant la formation et/ou la sensibilisation des fonctions opérationnelles de leurs réseaux d'agences respectifs.

Enfin, les équipes bénéficient d'un programme de formation continue, incluant des certifications de premier plan (ACAMS, ESBANQUE, etc.). A ce jour, 50% de l'effectif détient au moins une certification dans le domaine de la Conformité ou de la LBC/FT.

- **Au niveau des entités opérationnelles :**

Les directions opérationnelles sont chargées d'appliquer les règles et principes de Conformité intégrées aux procédures régissant leurs activités. Les agences, ainsi que certaines directions du siège, sont pourvues de Responsables de la Conformité dédiés à leurs secteurs respectifs.

Ces derniers assurent la mise en œuvre des contrôles définis pour les entités de leur portefeuille, leur fournissant le support nécessaire et déploient le programme d'animation et de sensibilisation destiné à instaurer ou à pérenniser la culture de Conformité.

L'ensemble du dispositif de Conformité (organisation, procédures, programmes de formation) est pensé pour procurer un environnement propice au renforcement du dispositif de Contrôle au sein de la Banque.

2.9.I. Descriptif du dispositif LBC/FT

La Direction de la Conformité déploie son dispositif LBC/FT conformément à la loi n°22/068 du 27 Décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, telle que modifiée et complétée à ce jour, ainsi qu'aux dispositions des Instructions n°15, 15 bis et 17 de la Banque Centrale du Congo.

A ce titre, elle a mis en place des mécanismes de sécurité financière robuste et des contrôles rigoureux, visant à prévenir toute exploitation des services de la Banque à des fins illicites ou criminelles.

Aussi, elle veille scrupuleusement à l'application sans failles des réglementations nationales et internationales, ainsi qu'à l'implémentation des normes édictées par la Banque Centrale du Congo (BCC) en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération.

Ce dispositif repose sur les axes ci-après :

- **Le Know Your Customer (KYC) :**

La protection et la connaissance du client est un volet stratégique et sensible du programme de la Conformité de la Banque. Cette dernière veille à ce que les clients et plus généralement l'ensemble de ses contreparties soient identifiés en suivant les règles et principes légaux et réglementaires en la matière. En ce sens, la direction de la Conformité s'assure que l'identification de clients telle qu'effectuée par la première ligne, permette raisonnablement d'établir la véritable identité de ces derniers ainsi que la connaissance par la Banque de leurs activités. Dans ce contexte, les règles de KYC mises en place permettent également d'assurer une surveillance opérationnelle des comptes et des transactions de clients afin de garantir qu'ils demeurent en adéquation avec leurs activités et leurs profils.

- **Une vigilance constante et l'examen des opérations atypiques :**

Tout au long de la relation d'affaires, la Direction assure une vigilance constante sur les opérations effectuées. Elle s'assure de leur cohérence avec la connaissance actualisée du client et procède à un examen renforcé de toute opération particulièrement complexe, d'un montant inhabituellement élevé dénuée de justification économique ou de rationalité apparente.

- **Le filtrage de la base clients et des paiements :**

Le dispositif de Conformité aux sanctions internationales et locales repose sur le filtrage systématique et régulier de la base clientèle, appuyé par des technologies de pointe utilisés par les leaders du secteur financier. Les équipes de Conformité, ainsi que les collaborateurs de la Banque, font preuve d'une vigilance accrue dans la prévention du financement du terrorisme, quelles que soient les circonstances ou les parties prenantes impliquées.

- **La déclaration des opérations suspectes :**

Les unités opérationnelles de conformité sont chargées de vérifier les transactions exécutées en amont. Elles décident, le cas échéant, de la transmission des dossiers suspects à la CENAREF par le biais d'une déclaration de soupçon.

- **La conservation des documents et justificatifs :**

La Banque veille à ce que les pièces et preuves justificatives relatives aux transactions soient sécurisées et archivées pour une durée de dix (10) années.

- **Programme de formation et de sensibilisation :**

Il s'agit d'un programme de formation continue de l'ensemble des collaborateurs et du Management de la Banque axé sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Lors de ces sessions, le personnel est régulièrement informé des dispositions réglementaires en vigueur ainsi que des nouvelles directives en rapport avec la thématique.

Pour mener à bien cette démarche de sécurité financière, la Banque recourt à des solutions informatiques qui sont parmi les plus performants du marché, à savoir :

- **SIRON-KYC/AML :**

Constitue notre principal outil d'exploitation en matière de lutte anti-blanchiment et de KYC. En substance, il permet d'effectuer les contrôles transactionnels en matière de lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme et la prolifération et ce, sur la base de scénarios et de critères prédéfinis. En outre, il permet de définir, de manière dynamique le profil de risque de chaque relation d'affaires, permettant ainsi de déployer notre approche par les risques adaptée à notre clientèle. Enfin, l'outil assure le filtrage continu de la base de données clients contre les listes de sanctions et « de vigilance renforcée », incluant nos propres listes internes.

- **ACCUITY-WORLD COMPLIANCE :**

Cet outil de recherche en ligne, ayant près de 3,000,000 enregistrements, permet notamment d'effectuer des recherches plus poussées dans le cadre de l'application de notre vigilance renforcée à l'égard de la clientèle et de contreparties à risque.

- **TRANSACTIONS SCREENING SERVICE :**

Solution simple et efficace permettant de filtrer, en temps réel, les transactions financières contre les listes de sanctions internationales, préalablement à leur acceptation.

2.9.2. Ethique & Déontologie

La Banque place, le respect de normes d'éthique professionnelle et d'intégrité au cœur de sa culture d'entreprise. Elle vise, à travers la direction de la conformité, le maintien d'un niveau élevé d'intégrité personnelle et d'une éthique professionnelle dans les relations avec ses clients ainsi qu'entre ses collaborateurs, Banque afin de prévenir les abus de marché, les conflits d'intérêts et les risques de corruption.

A ce titre, le Comité d'Ethique et de Conformité du Conseil d'Administration est chargé de : (i) veiller à l'intégration des principes éthiques dans les stratégies de développement de la Banque ; (ii) s'assurer que les enjeux de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise sont pris en considération et respectés à tous niveaux de la Banque.

La Politique de Signalement approuvée le 26 février 2022, par le Conseil d'Administration et entrée en vigueur le 1 mars 2022 instaure un mécanisme d'alerte piloté par la direction de la Conformité. Le Conseil d'Administration considère ce dispositif comme un pilier essentiel de protection de l'intégrité et de la réputation de la Banque, garantissant sa transparence et son professionnalisme.

Les principes de base de la politique de signalement sont les suivants :

- Les membres du personnel qui observent ou constatent des faits pouvant constituer des suspicions de fraude, corruption, collusion ou coercition sont tenus de les signaler ;
- Ils ont le choix entre plusieurs voies de communication telles que décrites ci-après ;
- Ils sont protégés et ne peuvent faire l'objet de représailles en conséquence d'un signalement. Dans toute la mesure du possible leur identité reste confidentielle, tel que détaillé ci-après ;
- Les faits signalés font l'objet d'une vérification selon les procédures et formes appropriées et, s'ils sont confirmés, la Banque entame les procédures opportunes et prend les mesures de remédiation adéquates.

La politique de signalement s'applique aux agents ainsi qu'à toute autre personne qui lui prête ses services, incluant les consultants, les fournisseurs et tout autre prestataire de services contractés par la Banque (ci-après globalement dénommés « membres du personnel et prestataires »).

Les membres du personnel et prestataires sont tenus de signaler toute suspicion ou présomption d'activité illégale dans les opérations de la Banque, de faute grave ou de violation grave des règlements, politiques, ou lignes directrices au sens large, ainsi que toute action qui nuit ou pourrait nuire à la mission ou la réputation de la Banque (ci-après globalement « dysfonctionnement »).

Ces signalements peuvent concerner des membres du personnel, la direction, des clients fournisseurs ou toutes autres personnes qui participent à des activités de la Banque. Aucun membre du personnel ou dirigeant de la Banque ne peut utiliser sa position pour empêcher un membre du personnel d'exercer ses droits ou de remplir ses obligations ainsi décrites.

Un signalement porte notamment sur les risques ou pratiques interdites notamment (tant les actes que les tentatives) : abus de biens sociaux, blanchiment de capitaux, coercition, collusion, corruption, harcèlement psychologique ou sexuel, financement du terrorisme, fraude, menace intérieure, sabotage, obstruction, représailles contre l'auteur d'un signalement, conduites non-conformes, sabotage, etc.

Un lanceur d'alerte s'adresse au Directeur de la Conformité soit en personne au cours d'un entretien, soit par envoi d'un courriel. Pour raisons graves ou urgentes, il peut s'adresser au Directeur de la Conformité par téléphone.

Le lanceur d'alerte est aussi libre d'adresser son signalement à sa hiérarchie directe ou à la Direction. Ceux-ci transmettront immédiatement une copie du signalement au Directeur de la Conformité ou, selon le cas, à l'Auditeur Général ou au Président du Conseil d'Administration.

Si l'alerte concerne le Directeur de la Conformité ou ses équipes, il s'adressera à l'Auditeur Général. Si aucune suite n'est donnée au signalement, le lanceur d'alerte peut directement saisir le Directeur Général. Si l'alerte concerne le Directeur Général et/ou le(s) DGA, il s'adressera au Président du Conseil d'Administration, si nécessaire avec le soutien du Directeur de la Conformité ou de l'Auditeur Général. Par retour, le Directeur de la Conformité, le cas échéant l'Auditeur Général ou le Président du Conseil, confirmera réception du signalement.

03.

Gouvernement d'entreprise

En matière de gouvernement d'entreprise, la Banque s'aligne aux règles édictées par la Banque Centrale en son instruction n°21, d'une part et d'autre part aux règles fixées par l'Acte Uniforme relative au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE issu du « droit OHADA », la loi n°22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit telle que modifiée à ce jour par la loi n°25/061 du 30 décembre 2025, dite « loi bancaire », et sur les diverses Instructions de la Banque Centrale du Congo.

A ce titre, le Gouvernement d'entreprise au sein de la Banque fait référence aux relations entre ses actionnaires, l'organe délibérant, l'organe exécutif et les autres parties prenantes internes ayant vocation à orienter, surveiller, diriger, organiser, mettre en œuvre et contrôler de ses activités. Les dispositions contenues dans ces textes législatifs et réglementaires sont transposées dans son arsenal normatif interne suivant la hiérarchie suivante :

- Les statuts sociaux ;
- La Charte de Gouvernance ;
- Les différentes chartes régissant chacun des organes de Gouvernance de la Banque (incluant les fonctions de contrôle).

3.1. Structure organisationnelle

3.1.1. Forme Juridique et structure de gestion

Tel que prévu par les dispositions de l'article 11 alinéa 3 de la loi bancaire, sus-évoquée, que « *les banques sont constituées sous la forme de Société Anonyme avec Conseil d'administration* » : RAWBANK est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration. En tant que telle, outre l'Assemblée Générale d'Actionnaires, organe suprême d'émanation de pouvoir de gestion et de contrôle, la structure de gestion de la Banque s'établit principalement à deux (2) niveaux de pouvoir de gestion, à savoir : l'organe délibérant (**Conseil d'Administration**) et l'organe exécutif (**Direction Générale**).

Chacun de ces organes a des pouvoirs bien précis conférés par les lois et règlements, tel que renseigné dans les lignes qui suivent.

3.1.2. Structure du Conseil d'Administration

3.1.2.a Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

La Banque est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatorze administrateurs nommés par l'Assemblée Générale.

En vertu de la loi n°22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des Etablissements de Crédit, telle que modifiée par la loi n°25/061 du 30 décembre 2025, ainsi que de l'instruction n°21 de la Banque Centrale du Congo relative au Gouvernement d'entreprise, les administrateurs sont nommés en raison de leurs riches expériences professionnelles avérées (généralement supérieure à vingt (20) années pour la majorité) acquise dans le secteur financier, en particulier dans le secteur bancaire. Ces derniers justifient de compétences techniques élevées en matière de gestion des affaires, de gestion des risques, de conformité, de stratégie, d'enjeux ESG, de réglementation ainsi que d'expertise comptable et financière, ces compétences permettent de constituer une composition variée et/ou équilibrée des administrateurs ayant différents profils d'expertise.

Afin d'assurer son indépendance, le Conseil d'Administration de la Banque est composé de trois (3) administrateurs exécutifs et onze (11) administrateurs non-exécutifs dont six (6) administrateurs indépendants.

3.1.2.b. Comités spécialisés du Conseil d'Administration

En application des dispositions de l'article 25 de l'Instruction n°21 de la Banque Centrale du Congo relative au gouvernement d'entreprise, le Conseil d'Administration a institué cinq (5) comités spécialisés à caractère réglementaire, composés majoritairement d'administrateurs indépendants. Ces comités ont pour mission d'assister le Conseil dans sa fonction de contrôle.

En outre, ces comités ont vocation à renforcer la gouvernance de la Banque, sur les fonctions d'audit, de gestion des risques, d'éthique et de conformité, ainsi que dans les processus de nomination des administrateurs, des mandataires sociaux et des hauts cadres exerçant des fonctions sensibles au sein de la Banque.

À cet égard, le Conseil d'Administration est composé tant de comités réglementaires que des comités internes non réglementaires ci-après :

- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité d'Ethique et de Conformité (CEC) ;
- Le Comité des Risques ;
- Le comité de Nomination (CONOM) ;
- Le comité des Rémunérations (COREM) ;
- Le Comité Informatique et Technologique du Conseil ;
- Le Comité des Crédits du Conseil.

Les attributions, compétences et modalités de fonctionnement de chacun de ces comités sont définies par le Conseil d'Administration et consacrées dans leurs chartes respectives.

Compte tenu de bonnes pratiques de gouvernance, ces chartes font l'objet d'une revue annuelle, menée à l'initiative du Conseil, afin de garantir leur actualisation, leur conformité réglementaire ainsi que leur adéquation avec les orientations stratégiques de la Banque.

3.1.3. Structure de l'organe exécutif

S'alignant sur les dispositions de l'instruction n°21 de la Banque Centrale du Congo relative au gouvernement d'entreprise des établissements de crédit, l'organe exécutif est une émanation du Conseil d'Administration, investi d'un mandat de gestion courante de la Banque. À ce titre, outre la mission d'assurer la gestion courante, l'organe Exécutif est chargé de veiller à la mise en œuvre effective des orientations stratégiques arrêtées par l'organe délibérant et de conduire le pilotage de la politique de risques fixée par celui-ci.

3.1.3.a. Composition et fonctionnement de l'organe exécutif (Direction Générale)

Conformément aux prescrits légaux et réglementaires régissant les sociétés et les établissements de crédits en RDC, l'organe exécutif est composé de quatre (4) membres nommés par le Conseil d'administration auquel ils sont liés par un contrat de performance faisant l'objet d'une revue annuelle. Dénommé Direction Générale, l'organe exécutif est composé d'un Directeur Général et des trois Directeurs Généraux Adjointes, l'étendue de leurs responsabilités étant organisée en pôle d'activités, en l'occurrence :

- Pôle Business Development : placé sous la supervision directe d'un Directeur Général Adjoint, ce pôle regroupe quatre directions, à savoir :

- **La Direction de la Production bancaire :** en charge du traitement et de l'exécution des instructions et ordres de la clientèle dans le cadre des activités reconnues aux établissements de crédit en RDC ;
- **La Direction Commerciale :** en charge de la relation avec la clientèle, en ce compris la commercialisation des produits et services de la Banque ;
- **La Direction Performance et Réseau :** outre la coordination de la gestion administrative à travers des relais du réseau des points d'exploitation (Agence, guichets avancés et les agents bancaires utilisant la messagerie financière MoneyGram) et le suivi de leur performance, cette entité a la responsabilité du développement de l'offre commerciale à travers la conception des produits et services de la Banque, ainsi que leurs supports de communication. De plus, cette direction a la responsabilité de la gestion de la communication interne adressée à l'ensemble du personnel, de la gestion des œuvres à caractère humanitaire et des relations avec les médias ;
- **La Direction FINTECH :** en charge du développement des canaux digitaux pour la consommation des services bancaires à distance à travers sa solution de Mobile Banking ILLICOCASH et le réseau d'agents bancaires utilisant cette solution.

- Pôle Administration et Risques : placé sous la supervision directe d'un Directeur Général Adjoint, ce pôle regroupe les entités suivantes :

- **La Direction du Capital Humain :** en charge de la gestion des questions et des relations entre les employés et l'employeur dans le cadre de l'exécution du contrat de travail qui les lie, à savoir : l'administration, la paie, le recrutement, la gestion des carrières, la formation, etc.
- **La Direction des Risques :** assure le management des risques bancaires (crédit/contrepartie, actif-passif), opérationnels & informatiques. Cette gestion se fait conformément aux dispositions des instructions n°17 et 22 de la Banque Centrale du Congo ;
- **Direction de la Gouvernance et Réglementation :** en plus du secrétariat juridique de la société, cette entité assure le traitement de toutes les demandes émanant de l'Autorité de Régulation et de Contrôle, de l'administration publique et ses services de contrôle. Cette Direction veille au bon fonctionnement de tous les organes de gouvernance de la Banque et à la mise en œuvre des règles prudentielles qualitatives ;

- **La Direction des Affaires Juridiques** : assure la gestion du portefeuille des affaires juridiques de la Banque, à savoir : les contentieux, la contractualisation, le conseil sur des questions de droit, les relations avec l'administration fiscale, douanière et parafiscale ;
- **Le Département du Développement Durable** : a pour mission d'intégrer les préoccupations environnementales, sociales et économiques des parties prenantes dans l'ensemble des activités de la Banque. Il veille à identifier, évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux dans le cadre de financement des projets des clients. Le département assure également le suivi et le reporting extra financier, tant interne qu'externe, des performances et progrès de la Banque en matière d'Environnement, de social et de Gouvernance (ESG). En complément, il contribue à la mise en œuvre de la stratégie de durabilité, à la sensibilisation des collaborateurs, au pilotage des initiatives ESG ainsi qu'au respect des normes et exigences réglementaires applicables.
- **La Direction du Contrôle Permanent des Activités Opérationnelles** : participe aux efforts de la deuxième ligne de défense du dispositif de contrôle interne à travers la vérification de l'effectivité du Contrôle de niveau 1 et la mise en œuvre d'un contrôle permanent de deuxième niveau sur pièces, sur place et sur l'ensemble des métiers ;
- **La Direction des crédits** : assure la gestion opérationnelle du portefeuille de crédits. Cette gestion se traduit par l'analyse des dossiers de crédit, leur mise en place opérationnelle et administrative (contractualisation) ainsi que le recouvrement des créances non-performantes.

- Pôle Support et Infrastructures : placé sous la supervision directe d'un Directeur Général Adjoint, ce pôle regroupe les entités suivantes :

- **La Direction financière** : en charge de la gestion financière de la Banque, la tenue de la comptabilité bancaire, le contrôle de gestion et la fiscalité pour compte de la Banque ainsi que les transactions avec les correspondants bancaires. Elle est garante de la fidélité de l'information financière de la Banque ;
- **La Direction Logistique et Immobilier** : assure l'acquisition, la mise à disposition, la gestion ainsi que la maintenance des moyens logistique et immobilier pour le fonctionnement de la Société. En sus, elle a la gestion des archives physiques et électroniques des documents produits par la Banque.
- **La Direction informatique** : en charge de la gestion et l'opérationnalité de l'ensemble de l'infrastructure informatique, de la base des données et de sa connectivité ainsi que sa sécurité. Dans ce cadre, elle offre le support informatique à l'ensemble des utilisateurs pour un service continu et ininterrompu ;
- **La Direction Innovation Digitale** : assure la gestion opérationnelle des applications bancaires et non bancaires, le développement des solutions digitales pour révolutionner l'offre commerciale ainsi que l'analyse des données & un support technologique aux différents services requérants ;

En sus des entités susmentionnées, celles-ci rapportent directement au Directeur Général :

- **La Direction de la Trésorerie** : en charge d'assurer liquidité de la Banque, de gérer le risque de change et de taux, d'optimiser le placement des excédents de trésorerie et de veiller au respect de la réserve obligatoire ;
- **La Direction de l'Audit interne** : confère le point 2.8.3 ci-haut développé ;
- **La Direction de la Conformité** : confère le point 2.9 ci-haut développé ;
- **Le Département en charge des relations publiques ;**
- **La Direction de la stratégie** : s'occupe principalement de deux axes. Tout d'abord la fixation du cap à suivre, des objectifs à atteindre à l'horizon de temps fixé ainsi que la mise en place de cette stratégie. Ceci couvre aussi bien les projets de croissance organique que de développement. Le second axe, est la quête de financement, principalement auprès des institutions financières de développement et également pour nos clients auprès d'investisseurs internationaux à travers des prêts syndiqués, co-financements. En outre, il y a été rattaché au Département Gestion des projets, processus et documentation. Outre la gestion du cadastre des projets menés par la Banque, ce département veille à l'efficacité opérationnelle et organisationnelle de la Banque ainsi qu'à la documentation de ses activités.

Le Directeur Général peut déléguer certains de ses pouvoirs, sans s'en dessaisir, à certains Cadres de la Banque à des fins précises. Il peut conférer de tels pouvoirs aux Responsables des Directions et hauts cadres de la société.

3.1.4. Processus de nomination

La nomination des membres du Conseil d'Administration (Administrateurs) comme celle des membres de la Direction Générale (Directeur Général et Directeurs Généraux Adjointes) ou des hauts cadres occupant les fonctions dites clés, obéit à un formalisme rigoureux prévu par la loi bancaire, les Instructions de la Banque Centrale du Congo et cristallisé dans des procédures approuvées par la Direction Générale et entérinée par le Conseil d'administration.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale réunie en session ordinaire.

Le CONOM assiste le Conseil d'Administration dans la mise en place d'une procédure formalisée de sélection et de nomination des membres de l'Organe délibérant (Conseil d'Administration), de l'Organe exécutif (Direction Générale), ainsi que des hauts cadres aux fonctions sensibles afin d'assurer la transparence de ces processus. Il examine et émet un avis sur l'adéquation entre, d'une part, le rôle et les responsabilités du poste à pourvoir et, d'autre part, le profil de compétences, l'honorabilité et l'expérience des candidats.

Ces profils doivent refléter une diversité adéquate du genre, d'expérience, de compétences et de connaissances, en particulier : (i) la zone géographique où la Banque opère, (ii) de ses principaux secteurs et marchés, et (iii) de l'audit, des risques et des questions réglementaires.

Le CONOM s'assure que l'un ou l'autre candidat ne se retrouve pas en situation d'incompatibilité au regard des exigences imposées par l'Autorité de Régulation.

Le CONOM vérifie objectivement et scrupuleusement que, pour toute nomination à une fonction reprise dans son champ de compétence, aucun conflit d'intérêt ou tout autre élément de quelque nature que ce soit, ne puisse, en aucun cas, compromettre la liberté d'appréciation et de jugement de la personne nommée. Le CONOM formule ses propositions de nomination de l'Organe exécutif en étroite collaboration et sur avis du Directeur Général. Il formule ses propositions de nomination de l'Organe délibérant en étroite collaboration et sur avis de la Présidente du Conseil.

Le CONOM est informé du plan de succession, préparé pour faire face à toutes vacances imprévisibles des administrateurs, dirigeants et responsables repris dans son champ de compétence. Il s'assure que les successeurs envisagés sont qualifiés et répondent aux critères de compétence, d'expérience et d'honorabilité.

Le CONOM formule des avis et recommandations sur la politique des ressources humaines de la Banque.

La nomination des membres du Comité exécutif ainsi que celle des cadres occupant les fonctions de contrôle et autres fonctions sensibles, est soumise à l'approbation du Conseil d'administration, sous réserve de l'agrément de la Banque Centrale du Congo.

3.1.4.a. Nomination des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux prescrits légaux, les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition de l'organe délibérant et sont agréés par la Banque Centrale du Congo avant l'exercice de leur mandat.

Le dossier de demande d'agrément doit contenir notamment les éléments suivants :

- Le curriculum vitae ;
- Les copies certifiées des diplômes obtenus ;
- L'extrait du casier judiciaire ;
- L'attestation de résidence ;
- L'attestation de nationalité ou la copie certifiée conforme du passeport ;
- L'attestation de bonne vie et mœurs ;
- Les copies des procès-verbaux notariés des réunions ayant statué à la désignation ;
- Une déclaration sur l'honneur signée par l'intéressé ;
- La rémunération et autres avantages liés à la fonction ;

La durée de mandat des administrateurs indépendants est de trois (3) ans, renouvelable une fois, tandis que celle des administrateurs non-exécutif est de six (6) ans, renouvelable.

3.1.4.b. Nomination des membres du Comité Exécutif

Les membres de la Direction Générale sont désignés par le Conseil d'Administration sur base des critères de compétence et d'expérience avérée dans le domaine bancaire ou financier ainsi que d'honorabilité et d'intégrité. Le Directeur Général et ses Adjointes sont nommés et, le cas échéant, révoqués par le Conseil d'Administration dans les conditions déterminées par la loi et les Instructions de la BCC applicables en la matière.

Les autres Directeurs, notamment ceux occupant les fonctions réglementaires dites sensibles, sont nommés par la Direction Générale et approuvés par le Conseil d'Administration.

Ils sont agréés par la Banque Centrale du Congo avant l'exercice de leur mandat. Le dossier de demande d'agrément doit contenir les documents renseignés ci-haut.

3.2. Structure de l'actionariat

L'actionariat de RAWBANK SA est constitué de deux actionnaires sociétés commerciales, à savoir : la société RAWHOLDING S.A et MINZOTO HOLDING LTD. L'actionariat se présente donc de la manière suivante :

No.	Nom de l'actionnaire	Actions	% du capital	% des droits de vote
1	RAWHOLDING S.A *	871	95	95
1	MINZOTO HOLDING LTD	46	5	5
3	Total	917	100	100

* Actionnaire de référence

L'ensemble de parts sociales de RAWHOLDING est détenu directement et/ou indirectement par les membres de la famille RAWJI. A ce jour, conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi n°22/068 du 27 décembre 2022, aucune personne physique ne détient ou contrôle directement ou indirectement 25% ou plus du capital social.

3.3. Principes et politiques de rémunération

Suivant les dispositions légales de l'Acte Uniforme sur les Sociétés Commerciales et Groupement d'intérêt Economique, les administrateurs ne reçoivent pas, au titre de leur fonction, aucune rémunération permanente que celle leurs allouées par l'Assemblée Générale Ordinaire à titre d'indemnité de fonction. Celle-ci détermine souverainement une somme fixe annuelle. Il appartient au Conseil d'administration de répartir librement cette somme entre ses membres.

Les Administrateurs exécutifs reçoivent, en sus de l'indemnité de fonction, une rémunération dans le cadre de leur contrat de travail.

Le Conseil peut également allouer à ses membres, des rémunérations exceptionnelles pour les missions et mandats qui leur sont confiés, ou autoriser le remboursement des frais de voyage, déplacements et dépenses engagées dans l'intérêt de la société. Ces rémunérations et ces frais donnent lieu à un rapport spécial du commissaire aux comptes à l'assemblée générale.

En matière de rémunérations, le Conseil se fait assister par le COREM en lui confiant certaines prérogatives, notamment de :

- S'assurer que les rémunérations et leur évolution sont en cohérence avec les intérêts des actionnaires, en adéquation avec la performance de la société et concurrentiels par rapport au marché ;
- Veiller à ce que les rémunérations permettent de recruter, motiver et retenir les meilleurs talents ;
- Préparer et proposer les grandes orientations en matière de rémunération des membres de la Direction Générale et les fonctions clé de contrôle de la Banque (audit, conformité, risques et contrôle permanent). A ce titre, il propose également les critères qualitatifs et quantitatifs de la détermination de la part fixe et variable de cette rémunération, sur base de l'évaluation annuelle des performances. Il apprécie également l'ensemble des autres avantages ou indemnités, en ce compris la retraite.

Pour le personnel de la Banque, la politique de rémunération est le résultat d'un équilibre entre plusieurs impératifs :

- Respecter les exigences légales et réglementaires ;
- Assurer un traitement équitable à tous les collaborateurs ;
- Attirer et fidéliser les collaborateurs compétents, polyvalents et performants ;
- Optimiser la gestion des coûts du personnel.

En proposant des conditions de rémunérations attractives, la Banque privilégie un système de rémunération sécurisant, motivant, compétitif et simple ; ce qui signifie offrir des niveaux de rémunération qui :

- Tiennent compte de l'expérience et des compétences des employés ;
- Reconnaissent la performance individuelle et collective dans la durée ;
- Favorisent la collaboration et l'implication des employés ;
- Améliorent les conditions de vie des employés ;
- Sont en phase avec les tendances du marché et le développement de la Banque.

Le système de rémunération inclut les composantes suivantes :

A. Le salaire de base

- L'augmentation salariale
- La prime d'ancienneté
- Le congé annuel – Pécule de congé

B. Les primes

- La gratification

C. Les indemnités

- Le Transport
- Le logement

D. Les avantages sociaux

- Les allocations familiales
- L'allocation scolaire
- La prise en charge médicale
- La prise en charge en cas d'accident sur le lieu de travail ou maladie professionnelle
- Les frais en cas de mission en dehors du lieu de travail habituel
- Les congés de circonstances
- La retraite
- La prise en charge des frais funéraires en cas de décès
- Les distinctions honorifiques (prime de fidélité)
- Les collations (fête du travail, prestation exceptionnelle, ...)
- Les avances sur salaires
- Les conditions de prêt avantageuses

3.4. Relation avec les parties liées

3.4.1. Transactions, Opérations avec les parties liées

Les contrats, opérations ou transactions avec les parties liées (les personnes apparentées), sont négociés, noués et exécutés dans le strict respect des dispositions légales, réglementaires et des procédures, ainsi que politiques internes. Le Conseil d'administration, le Commissaire aux comptes, ainsi que l'assemblée générale, ayant chacun des responsabilités en cette matière, s'exercent à s'acquitter fidèlement de leurs prérogatives.

Dans la centaine des co-contractants partenaires de la Banque, elle compte huit (8) qui lui sont apparentés. Ceux-ci fournissent des biens et services divers (maintenance des bâtiments, maintenance des systèmes électriques et de climatisation, fourniture des engins motorisés, etc.). Et certains bénéficient des services de la Banque.

Au 31 décembre 2025, le montant des sommes versées ou reçues des parties liées se présentent comme suit

- Montant reçus : **FC 15.999.992.000 /-**

- Montants versés : **FC 259.053.258.970, 35/-**

3.4.2. Crédits accordés aux parties liées

Toutefois, les crédits accordés aux personnes apparentées sont soumis à un plafonnement afin de respecter la limite d'exposition fixée à 20% par la réglementation de la BCC. Au 31 décembre de 2025, la Banque affiche un ratio de crédits aux apparentés de 3,8%.

La Politique crédit interdit l'octroi de crédit aux Actionnaires ou aux Administrateurs de la Banque.

3.5. Droit d'alerte des fonctions de contrôle

En vertu de leurs chartes respectives, les responsables de fonctions de contrôle disposent d'un accès direct aux membres de la Direction Générale, du Conseil d'Administration et de leurs Comités de rattachement respectifs, auxquels ils rendent compte régulièrement.

3.6. Organisation de la gouvernance (cas des groupes)

Non applicable, la Banque ne fait pas partie d'un groupe bancaire.

04.

Strategie & politique commerciale

4.1. Grands axes de développement stratégiques

Le 22 novembre 2025, le Conseil d'Administration a validé la stratégie quinquennale RAW 2030.

La Banque entre dans une nouvelle ère. Après une forte croissance lors du précédent plan, la stratégie quinquennale à horizon 2030, la Banque vise désormais à **consolider ses fondamentaux et accélérer sa transformation**, pour s'affirmer comme un acteur robuste, innovant et agile, au plus près du quotidien des Congolais, partout sur le territoire.

Pour ce faire, la Banque s'est fixée (3) trois temps sur la période 2026-2030 :

1. **Reinforce** — Renforcer les fondamentaux pour assainir la Banque et soutenir la croissance

- **Excellence opérationnelle** : viser un CIR à 45% à 2030 via la mise en place d'une culture de l'amélioration continue, la cartographie et refonte des processus et la réduction des erreurs clefs ;
- **Risques & Compliance** : disposer d'un KYC fiable, maîtriser les risques opérationnels et monter globalement en gamme sur la maîtrise des risques ;
- **IT & Data** : être en capacité de fixer et de suivre les objectifs de la Banque via une gouvernance définie et alignée entre métiers et IT; et
- **People** : renforcer la gestion des compétences via un référentiel adapté, poursuivre l'ancrage de la culture et des valeurs.

2. **Accelerate** — Accélérer en affinant la cible clients, en ancrant des principes commerciaux structurants et en innovant

- **Sectorisation** des segments CIB et CB ;
- **Spécialisation** via le desk de financement structurés, la bancassurance ou les produits d'investissements avec les experts nécessaires ;
- **Partenariats** : mise en place de partenariats stratégiques ;
- **Approche affinitaire** par la construction d'une segmentation personnalisée et une vision omnicanale de la distribution ;
- **Data & IA** comme socle pour des décisions data-driven via un pilotage financier (rentabilité, comptabilité analytique) et commercial (performance commerciale, marketing...).

3. **Win** — Assurer la réussite du plan stratégique 2030 en mettant en œuvre une transformation profonde

- **Clients** : devenir la Banque préférée des congolais et embarquer les clients dans la transformation en coconstruisant avec eux et en améliorant leur satisfaction quotidienne ;
- **Rawbankers** : transformer la culture et l'humain via des valeurs cœurs & transformationnelles, un modèle de leadership à définir, la gestion des compétences et des carrières (en prenant en compte les évaluations et la rémunération) ;
- **Gestion de projets** via une gestion de projets rigoureuse : mise en place d'une gestion de projets (équipe, méthode, pilotage, gouvernance) assurant la mise en oeuvre des projets stratégiques conformément aux attentes.

4.2. Orientations stratégiques & Objectifs commerciaux (Modèle d'affaires)

... au service des clients portée par les collaborateurs de la Banque...

- (i) People & Management - Excellence, professionnalisation & développement des compétences ;
- (ii) Croissance & Clients - Une accélération sur tous les segments via une connaissance client fine et des offres différenciées ;

... articulée autour de trois piliers fondamentaux :

- (iii) Finance, Risques & Conformité (FRC) - Amélioration du pilotage financier ; Vigilance accrue face aux risques de conformité & maîtrise des risques renforcée ;
- (iv) Efficacité Opérationnelle – En s'appuyant sur tous les leviers d'optimisation ;
- (v) IT, Data, Intelligence Artificielle - Une base technologique robuste, un pilotage de la performance pour soutenir la performance et les ambitions stratégiques.

Une prise en compte de **l'impact ESG** au cœur de chaque orientation stratégique (dans les offres de produits, en termes de numérique responsable, dans une approche des risques adaptée, vers des gains de productivité durable).

Le **Business Plan 2026–2030** transforme les ambitions du plan stratégique RAW2030 de la Banque en une trajectoire chiffrée cohérente, reposant sur les données historiques 2022–2024 ainsi que les données de projection budgétaire 2025-2026.

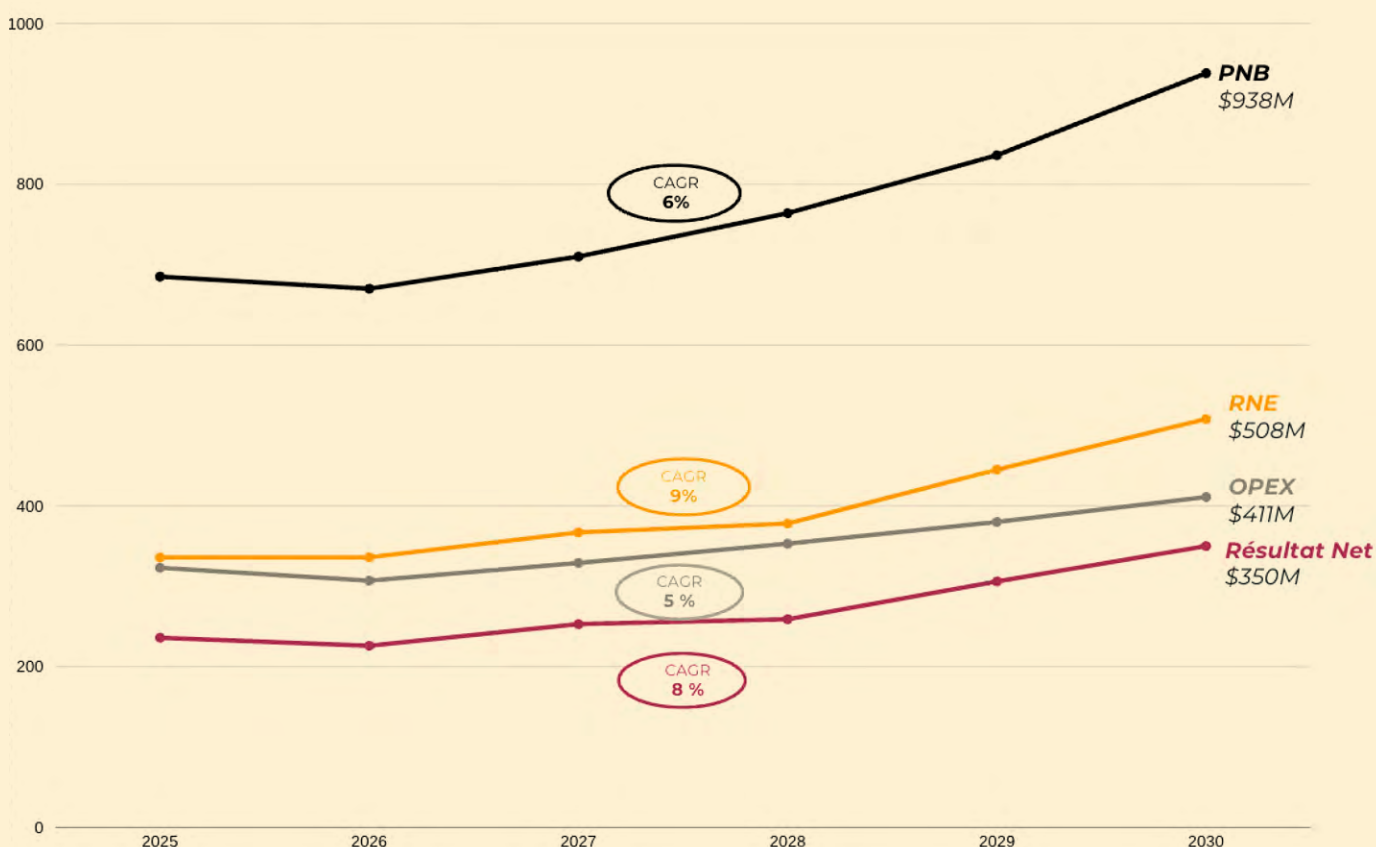
Par segment, il projette l'évolution du PNB et des coûts d'investissement/run en intégrant :

- Le **PNB** à iso, fondé sur des hypothèses de croissance linéaires par produit, formulées avec les responsables de segment et corrélées, le cas échéant, à la croissance des secteurs prioritaires ;
- Les **projets stratégiques** des segments ;
- Les **leviers opérationnels** propres à chaque segment.

Dans notre projection, nos objectifs sont :

- **Croissance des crédits et des dépôts** alignés sur la croissance du PIB RDC pour un total **bilan estimé supérieur à \$10Mds en 2030**
- **Accélération du PNB maîtrisée** avec un **Taux de Croissance Annuel Composé (CAGR)** de + de 6%
- **Maîtrise des frais généraux** (OPEX) avec un CAGR de 5%
- **Résultat Net d'Exploitation** atteignant 508 M \$ avec un CAGR de 9%
- **Ratios prudentiels 100% respectés** avec un CET1, un CAR et un Leverage ratio bien au-delà des exigences de la BCC et de nos limites internes incluant un "buffer" supplémentaire.
- ✓ **Cost Income Ratio** passant de 48,5% en 2025 à moins de 45% en 2030.
- ✓ **Loan to Deposit** : le ratio Crédits/Dépôts passe de 47,8% en 2025 à 50% en 2030.

ÉVOLUTION DU PNB, DES FRAIS GÉNÉRAUX, DU RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION ET DU RESULTAT NET DE 2025 À 2030



05.

Annexes quantitatives

- **Tableau I : fonds propres réglementaires**
- **Tableau II : données prudentielles**
- **Tableau III : qualité du portefeuille (a)**
- **Tableau IV : qualité du portefeuille (b)**

Note explicative sur le processus du coût du Risque, de prise de garantie et de recouvrement des concours en impayés

- **Tableau V : ventilation des dépôts**

TABLEAU I :
FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES
montant en unités de Francs Congolais

LIBELLÉ	Décembre 2025	Septembre 2025	Juin 2025	Mars 2025
	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3)
Fonds Propres de base (FP de base) ou Tier 1 (1) = (2) + (3)	1 372 758 065 641,03	1 237 509 746 637,50	1 419 624 998 887,50	1 644 519 821 797,78
Fonds Propres de Catégorie 1 (actions ordinaires et assimilés de T1) (2)	1 372 758 065 641,03	1 237 509 746 637,50	1 321 974 998 887,50	1 547 219 821 797,78
Fonds Propres additionnels de Catégorie 1 (autres éléments de T1) (3)	-	-	97 650 000 000,00	97 300 000 000,00
Fonds Propres complémentaires (Tier 2) (4)	250 548 244 315,37	251 476 761 887,81	249 419 738 699,81	256 310 032 201,61
Fonds propres réglementaires (5) = (1) + (4)	1 623 306 309 956,40	1 488 986 508 525,31	1 669 044 737 587,31	1 900 829 853 999,39

TABLEAU II : DONNÉES PRUDENTIELLES

sauf indication contraire, montant en millions de Francs Congolais

LIBELLÉ	Décembre 2025	Septembre 2025	Juin 2025	Mars 2025	NORMES REGLEMEN- TAIRES
	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3)	
1. SOLVABILITÉ					
Risques de crédit (R1)	9 009 854 099 131	8 382 720 153 218	8 904 295 378 128	8 311 348 916 978	
Risque opérationnel (R2)	1 698 716 470 500	1 698 716 470 500	1 698 716 470 500	1 698 716 470 500	
Risque de marché (R3)	48 277 898 747	54 341 251 069	11 711 034 513	14 763 368 592	
Total des Risques Bancaires R = R1+R2+R3	10 756 848 468 378	10 135 777 874 787	10 614 722 883 141	10 024 828 756 070	
Ratio de solvabilité FPB catégorie 1 (Tier 1) en %	12,76%	12,21%	12,45%	15,43%	≥ 6 %
Ratio de solvabilité Fonds Propres Additionels catégorie 1 en %	0,00%	0,00%	0,92%	0,97%	≤ 1,5 %
Ratio de solvabilité Fonds propres de Base en %	12,76%	12,21%	13,37%	16,40%	≥ 7,5%
Ratio de solvabilité Fonds Propres Complémentaires en %	2,33%	2,48%	2,35%	2,50%	≤ 2,5 %
Ratio de solvabilité global en %	15,09%	14,69%	15,72%	18,90%	≥ 10 %
Coussin de conservation des Fonds propres (Première année) en %	9,01%	6,21%	6,45%	9,43%	≥ 0,75 %
Coussin de conservation des Fonds propres (Deuxième année) en %	9,01%	6,21%	6,45%	9,43%	≥ 1,5 %
Coussin de conservation des Fonds propres (Troisième année) en %	9,01%	6,21%	6,45%	9,43%	≥ 2,5 %
Coussins Contracycliques en %	24,03%	18,42%	18,91%	24,87%	[0% à 2,5%]
Coussin systémique en %	23,98%	18,37%	18,86%	24,82%	[1% à 2%]
Ratio de solvabilité global + l'ensemble des coussins	15,09%	14,69%	15,72%	18,90%	≥ 11,25 %
2. RATIO DE LEVIER	8,58%	7,47%	7,39%	8,90%	≥ 5 %
3. RATIO DE SURVEILLANCE POSITION DE CHANGE GLOBAL (valeur absolue)	3,21%	3,33%	1,89%	1,05%	≤ 15 %
4. COEFFICIENT DE TRANSFORMATION	213,94%	127,87%	154,05%	309,00%	≥ 80 %
5. RATIO DE LIQUIDITE EN MONNAIE NATIONALE	424,20%	299,40%	402,40%	458,80%	≥ 100 %
6. RATIO DE LIQUIDITE EN MONNAIES ETRANGERES	136,46%	110,23%	111,53%	146,66%	≥ 100 %
7. RATIO DE LIQUIDITE GLOBALE	153,93%	123,03%	126,00%	162,02%	≥ 100 %
8. Solde de Trésorerie	6 107 528 985 954	4 989 350 224 574	5 609 176 421 633	6 374 134 978 441	
9. Refinancement auprès de la BCC	-	-	40 000 000 000	-	
11. RATIO DE DIVISION DES RISQUES (Grands risques)	91,36%	168,50%	125,48%	71,55%	≤ 800 %
12. Résultat net de l'exercice/Total Actif (ROA)	3,40%	2,71%	1,61%	0,74%	
13. Résultat net de l'exercice/Fonds propres de base (ROE)	36,17%	30,38%	21,00%	7,60%	
14. Charges du personnel/charges de structure (OpEx)	35,09%	36,08%	73,13%	73,17%	
15. Charges de structure (OpEx) /Produit Net Bancaire	48,53%	45,43%	22,73%	23,90%	

— Comparés à Juin 2025, le RWA (Risques nets pondérés) de Décembre 2025 est en hausse de 1,34 % essentiellement remarquable en risques crédits et risque de marché. Notons également une hausse du total bilan sur les deux périodes. Le CET 1 ratio de Décembre 2025, dont le numérateur reprend uniquement les fonds propres de base se situe à 12,76 % . Un niveau très satisfaisant démontrant une adéquation parfaite des fonds propres aux risques bancaires. La liquidité reste confortable au regard des ratios de liquidité globale, en monnaie locale et en monnaies étrangères se situant respectivement à 153,93 %, 136,46 % et 424,20 % bien au-dessus du minimum requis de 100%. Cet excédent de liquidité s'expliquant par la détention des actifs financiers de qualité. Le RoE de Décembre 2025 est à 36,17%. C'est un niveau appréciable validant une solidité de la rentabilité de la banque pour les défis futurs.

TABLEAU III : QUALITÉ DU PORTEFEUILLE (A)

LIBELLÉ	Décembre 2025	Décembre 2025	Septembre 2025	Juin 2025	Mars 2025
	VALEUR DE LA PÉRIODE CONCERNÉE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DE LA PÉRIODE CONCERNÉE	VALEUR DU TRIMESTRE PRÉCÉDENT (N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRÉCÉDENT (N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRÉCÉDENT (N-3)
Créances à surveiller nettes (1)	155 709 828 889	155 709 828 889	194 583 116 711	442 628 155 094	147 402 152 710
Créances prédoutées nettes (2)	27 096 936 658	27 096 936 658	41 808 743 364	32 190 792 562	24 821 853 843
Créances douteuses nettes (3)	6 469 310 086	6 469 310 086	6 911 356 890	8 041 448 176	7 086 245 075
Créances compromises (4)	-	-	-	-	-
Provisions pour créances en souffrance (5)	158 382 523 617	158 382 523 617	164 628 778 625	185 174 599 368	188 995 624 212
Créances en souffrance brute (6)=(1)+(2)+(3)+(4)+(5)	347 658 599 250	347 658 599 250	407 931 995 590	668 034 995 200	368 305 875 840
Créances en souffrance nette (7)=(1)+(2)+(3)+(4)	189 276 075 633	189 276 075 633	243 303 216 965	482 860 395 833	179 310 251 628
Taux de provisionnement des créances en souffrance (8)=(5)/(6)	46%	46%	40%	28%	51%
Total créances nettes (9)	5 155 794 628 192	5 155 794 628 192	6 074 813 227 285	6 317 985 712 425	6 223 239 595 471
Total créances brutes (10)	5 314 177 151 809	5 314 177 151 809	6 239 442 005 911	6 503 160 311 792	6 412 235 219 683
Fonds propres de base (11)	1 372 758 065 641	1 372 758 065 641	1 237 509 746 638	1 419 624 998 888	1 644 519 821 798
Part des créances en souffrance brut/ Total créances brutes (12)=(6)/(10) en %	6,5%	6,5%	7%	10,3%	5,7%
Part des créances en souffrance nettes/ Total créances nettes (13)=(7)/(9) en %	3,7%	3,7%	4%	7,6%	2,9%
Part des créances en souffrance nettes/ Fonds propre de base (14)=(7)/(11) en %	14%	0,137880141	20%	34%	11%
Créances non performantes nettes (15)=(2)+(3)+(4)	33 566 246 744	33 566 246 744	48 720 100 254	40 232 240 739	31 908 098 918
Part des créances non performantes nettes/ Total créances nettes (16)=(15)/(9) en %	0,65%	0,65%	0,80%	0,64%	0,51%
Volume des créances restructurées ou rééchelonnées	25 769 242 538,92	25 769 242 538,92	11 285 702 260,00	12 150 926 755,17	8 419 438 500,00
Total créances radiées et sorties du bilan	980 336 164,05	980 336 164,05	980 336 164,05	980 336 164,05	980 336 164,05

TABLEAU IV : QUALITÉ DU PORTEFEUILLE (B)— 1/5

RUBRIQUE	NET SAIN (1)	PROVISION (2)	net en souffrance À SURVEILLER (3)
1. Crédits par terme	4 966 518 552 559	51 736 549 056	155 709 828 889
Crédits à long terme	144 159 927 640	1 017 460 293	7 207 379 889
Crédits à moyen terme	2 120 964 061 994	13 532 492 534	40 944 221 495
Crédit à court terme	624 833 098 916	3 143 101 201	16 233 339 325
Découverts	2 076 561 464 009	34 043 495 027	91 324 888 180
2. Ventilation des crédits par monnaies	4 966 518 552 559	51 736 549 056	155 709 828 889
Monnaies Nationales	90 171 552 598	1 798 620 306	31 493 531 284
Monnaies Etrangères	4 876 346 999 961	49 937 928 750	124 216 297 604
3. Crédits à la clientèle par institution	4 966 518 552 559	51 736 549 056	155 709 828 889
Administration Publique Centrale	42 509 255 491	357 076 128	40 586 659 098
Administration Publique locale	61 566 095 272	776 874 772	15 056 657 886
Entrep./Ets Publiques	948 483 806 107	1 539 109 889	2 854 621 666
Entrep./Ets Privées	2 490 397 795 317	30 749 912 833	30 962 529 365
PME	512 845 477 002	7 545 336 303	48 606 036 590
Ménages	905 281 684 035	10 699 620 052	17 486 012 841
ISBLM	5 401 305 609	67 202 437	157 311 442
Autres	33 133 725	1 416 643	0
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	4 966 518 552 559	51 736 549 056	155 709 828 889
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	6 231 882 089	79 535 755	491 448 788
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	898 812 164	11 650 765	1 064 034
ADMINISTRATION PUBLIQUE	238 344 465 246	2 787 650 663	44 218 336 032
AGRICULTURE	17 372 103 473	204 063 639	2 828 151 084
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	213 505 776	2 483 489	365 090 028
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	19 930 437 229	230 632 487	0
COMMERCE DE DETAIL	94 733 323 736	2 006 980 829	10 255 754 491
COMMERCE DE GROS	83 512 614 250	1 229 343 836	1 678 357 656
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	139 549 661 730	2 365 684 070	9 668 581 512
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	86 807 074	1 236 472	0
ENSEIGNEMENT	18 088 078 926	1 188 211 451	1 758 944 158
ENTREPRISES IMMOBILIERES	99 801 293 913	956 605 445	3 094 939 815
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	31 384 473 816	325 710 105	8 018 893 422
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	2 192 994 378 858	15 830 468 120	12 482 278 507
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	165 589 588 185	2 019 085 464	454 302 783
INFORMATION ET COMMUNICATION	882 992 894	1 736 312	0
PRODUCTION ARTISANALE	259 185 915	2 824 258	0
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	68 342 296 857	805 059 823	0
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	48 024 125 188	47 439 731	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	1 028 351 772	12 150 807	0
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	63 472 804 634	741 049 783	7 022 359 586
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	300 142 745 074	4 333 553 804	5 324 398
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	6 646 620 945	57 240 861	0
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	9 750 134 815	96 648 709	0
SANTE	14 319 200 763	143 979 068	59 656 307
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	112 271 744 244	1 673 351 269	1 891 593 536
EXPLOITATION FORESTIERE	5 653 493 094	66 772 783	0
TELECOMMUNICATION	189 283 609 939	2 283 292 397	0
TEXTILE ET CONFECTION	63 719 708	754 848	0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	256 979 953 529	3 150 058 696	14 147 815 267
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	780 666 146 725	9 081 293 316	37 266 937 484
NON RESIDENTS - TOTAL	0	0	0
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	4 966 518 552 559	51 736 549 056	155 709 828 889
II. CREDITS D'ENGAGEMENT :	958 130 097 636	0	12 550 213 315
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	93 662 306 727	0	0
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	0	0	0
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	864 467 790 909	0	12 550 213 315

TABLEAU IV QUALITÉ DU PORTEFEUILLE (B)— 2/5

RUBRIQUE	net en souffrance		
	PROVISION (4)	PRÉ DOUTEUX (5)	PROVISION (6)
1. Crédits par terme	41 949 037 361	27 096 936 658	18 339 426 355
Crédits à long terme	7 020 989 909	73 679 094	18 745 574
Crédits à moyen terme	25 954 193 849	15 463 392 487	14 046 664 366
Crédit à court terme	919 015 511	1 873 350 496	613 281 734
Découverts	8 054 838 093	9 686 514 582	3 660 734 681
2. Ventilation des crédits par monnaies	41 949 037 361	27 096 936 658	18 339 426 355
Monnaies Nationales	1 307 939 209	2 632 623 765	686 773 885
Monnaies Etrangères	40 641 098 153	24 464 312 893	17 652 652 470
3. Crédits à la clientèle par institution	41 949 037 361	27 096 936 658	18 339 426 355
Administration Publique Centrale	1 255 257 498	1 349 775 720	337 443 930
Administration Publique locale	462 190 451	23 404 864	5 851 216
Entrep./Ets Publiques	604 621 240	1 237 298 923	309 324 731
Entrep./Ets Privées	37 786 888 681	9 194 960 237	9 142 971 144
PME	1 363 190 379	9 704 062 585	4 016 222 916
Ménages	472 023 810	5 452 133 278	4 424 984 717
ISBLM	4 865 302	135 301 052	102 627 701
Autres	0	0	0
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	41 949 037 361	27 096 936 658	18 339 426 355
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	15 178 130	56 863 734	14 215 921
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	32 908	607 499 900	315 668 643
ADMINISTRATION PUBLIQUE	1 364 098 022	3 084 271 299	935 940 544
AGRICULTURE	86 076 835	5 218 085	1 304 521
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	11 291 444	90 451 449	89 058 530
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	0	0	0
COMMERCE DE DETAIL	296 978 289	11 236 512 494	10 362 585 916
COMMERCE DE GROS	52 101 673	486 614 542	182 318 698
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	1 134 629 490	0	357 723 020
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	0	0	0
ENSEIGNEMENT	14 039 369	2 360 391 799	670 818 784
ENTREPRISES IMMOBILIERES	148 566 382	231 844 998	25 760 555
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	248 007 013	56 231 240	14 057 810
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	27 743 755 538	2 142 391 781	523 617 278
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	21 008 680	164 281 388	581 111 447
INFORMATION ET COMMUNICATION	0	0	0
PRODUCTION ARTISANALE	0	0	0
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	0	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	0	0	0
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	7 022 359 530	0	0
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	512 642	449 585 870	112 396 421
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	0	0	0
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	0	1 168 992	292 248
SANTE	1 845 040	5 877 039	912 447
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	80 801 816	1 255 791 552	201 418 960
EXPLOITATION FORESTIERE	0	30 004 578	7 501 145
TELECOMMUNICATION	1 874 999 835	102 117 476	25 529 369
TEXTILE ET CONFECTION	0	0	0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	820 511 099	93 554 286	74 478 652
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	1 012 243 625	4 636 264 154	3 842 715 445
NON RESIDENTS_TOTAL	0	0	0
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	41 949 037 361	27 096 936 658	18 339 426 355
II. CREDITS D'ENGAGEMENT :	0	2 122 610 828	0
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	0	0	0
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	0	0	0
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	0	2 122 610 828	0

TABLEAU IV QUALITÉ DU PORTEFEUILLE (B)— 3/5

RUBRIQUE	net en souffrance		
	DOUTEUX (7)	PROVISION (8)	COMPROMIS (9)
1. Crédits par terme	6 469 310 086	5 235 320 414	0
Crédits à long terme	10 272 094	10 272 094	0
Crédits à moyen terme	2 441 924 981	1 358 592 191	0
Crédit à court terme	211 788 592	211 788 592	0
Découverts	3 805 324 420	3 654 667 539	0
2. Ventilation des crédits par monnaies	6 469 310 086	5 235 320 414	0
Monnaies Nationales	823 896 621	823 818 611	0
Monnaies Etrangères	5 645 413 464	4 411 501 803	0
3. Crédits à la clientèle par institution	6 469 310 086	5 235 320 414	0
Administration Publique Centrale	11 041 729	11 041 731	0
Administration Publique locale	1 429 181	1 429 181	0
Entrep./Ets Publiques	1 358 426	1 358 426	0
Entrep./Ets Privées	15 623 392	15 623 392	0
PME	3 454 779 738	2 220 790 029	0
Ménages	2 717 943 759	2 717 943 777	0
ISBLM	265 423 186	265 423 204	0
Autres	1 710 675	1 710 675	0
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	6 469 310 086	5 235 320 414	0
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	283 481 641	283 481 659	0
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	3 505 172	3 505 172	0
ADMINISTRATION PUBLIQUE	417 952 984	417 952 985	0
AGRICULTURE	117 826 369	117 826 369	0
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	0	0	0
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	74 427 795	74 427 795	0
COMMERCE DE DETAIL	581 526 810	581 526 814	0
COMMERCE DE GROS	1 403 111 608	304 180 198	0
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	51 796 064	51 796 073	0
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	0	0	0
ENSEIGNEMENT	60 805 354	60 805 354	0
ENTREPRISES IMMOBILIERES	150 629 918	150 629 918	0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	18 839 004	18 839 004	0
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	749 298 616	749 298 622	0
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	80 013 050	80 013 050	0
INFORMATION ET COMMUNICATION	1 009 419	1 009 420	0
PRODUCTION ARTISANALE	0	0	0
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	3 043 823	3 043 823	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	1 651 938	1 651 938	0
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	1 866 242	1 866 242	0
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	1 603 463	1 603 463	0
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	0	0	0
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	0	0	0
SANTE	693 326	693 326	0
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	368 985 405	368 985 406	0
EXPLOITATION FORESTIERE	1 817 910	1 817 910	0
TELECOMMUNICATION	2 373 656	2 373 656	0
TEXTILE ET CONFECTION	0	0	0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	21 704 411	21 332 776	0
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	2 071 346 109	1 936 659 442	0
NON RESIDENTS_TOTAL	0	0	0
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	6 469 310 086	5 235 320 414	0
II. CREDITS D'ENGAGEMENT :	0	0	2 027 779 329
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	0	0	1 213 972 650
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	0	0	0
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	0	0	813 806 679

TABLEAU IV QUALITÉ DU PORTEFEUILLE (B)— 4/5

RUBRIQUE	<i>net en souffrance</i>		TOTAL CRÉDITS NETS (12) = (1+11)
	PROVISION (10)	CRÉDITS NETS EN SOUFFRANCE (11) = (3+5+7+9)	
1. Crédits par terme	92 858 739 487	189 276 075 633	5 155 794 628 192
Crédits à long terme	3 662 868 262	7 291 331 076	151 451 258 716
Crédits à moyen terme	20 165 068 321	58 849 538 962	2 179 813 600 956
Crédit à court terme	411 289 236	18 318 478 413	643 151 577 329
Découverts	68 619 513 668	104 816 727 181	2 181 378 191 190
2. Ventilation des crédits par monnaies	92 858 739 487	189 276 075 633	5 155 794 628 192
Monnaies Nationales	14 273 408 909	34 950 051 670	125 121 604 268
Monnaies Etrangères	78 585 330 578	154 326 023 962	5 030 673 023 923
3. Crédits à la clientèle par institution	92 858 739 487	189 276 075 633	5 155 794 628 192
Administration Publique Centrale	449 420 851	41 947 476 547	84 456 732 038
Administration Publique locale	15 381 702 590	15 081 491 931	76 647 587 203
Entrep./Ets Publiques	2 446 840 171	4 093 279 016	952 577 085 122
Entrep./Ets Privées	5 730 335 452	40 173 112 993	2 530 570 908 311
PME	23 924 756 963	61 764 878 913	574 610 355 915
Ménages	43 959 047 222	25 656 089 878	930 937 773 914
ISBLM	966 636 238	558 035 680	5 959 341 289
Autres	0	1 710 675	34 844 400
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	92 858 739 487	189 276 075 633	5 155 794 628 192
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	713 689 571	831 794 164	7 063 676 252
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	32 113 507	612 069 106	1 510 881 271
ADMINISTRATION PUBLIQUE	23 060 620 500	47 720 560 314	286 065 025 560
AGRICULTURE	969 556 883	2 951 195 538	20 323 299 010
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	349 746 134	455 541 477	669 047 253
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	78 759 563	74 427 795	20 004 865 024
COMMERCE DE DETAIL	5 757 355 406	22 073 793 796	116 807 117 532
COMMERCE DE GROS	6 634 780 451	3 568 083 806	87 080 698 056
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	2 281 113 266	9 720 377 576	149 270 039 306
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	27 869 124	0	86 807 074
ENSEIGNEMENT	1 826 954 739	4 180 141 310	22 268 220 237
ENTREPRISES IMMOBILIERES	40 331 422	3 477 414 731	103 278 708 643
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	289 417 535	8 093 963 666	39 478 437 481
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	5 893 500 551	15 373 968 904	2 208 368 347 762
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	479 876 973	698 597 221	166 288 185 407
INFORMATION ET COMMUNICATION	5 331 870	1 009 419	884 002 314
PRODUCTION ARTISANALE	0	0	259 185 915
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	68 342 296 857
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	1 097 647 640	3 043 823	48 027 169 011
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	0	1 651 938	1 030 003 710
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	340 943	7 024 225 828	70 497 030 461
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	1 287 962 657	456 513 730	300 599 258 805
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	267 204 086	0	6 646 620 945
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	14 027 348	1 168 992	9 751 303 807
SANTE	753 036 061	66 226 673	14 385 427 436
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	1 276 756 078	3 516 370 494	115 788 114 738
EXPLOITATION FORESTIERE	848 665 061	31 822 488	5 685 315 582
TELECOMMUNICATION	964 341 102	104 491 132	189 388 101 072
TEXTILE ET CONFECTION	0	0	63 719 708
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	4 656 431 099	14 263 073 965	271 243 027 493
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	33 251 309 918	43 974 547 747	824 640 694 472
NON RESIDENTS_TOTAL	0	0	0
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	92 858 739 487	189 276 075 633	5 155 794 628 192
II. CREDITS D'ENGAGEMENT :	0	16 700 603 472	974 830 701 108
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	0	1 213 972 650	94 876 279 377
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	0	0	0
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	0	15 486 630 822	879 954 421 731

TABLEAU IV QUALITÉ DU PORTEFEUILLE (B)— 5/5

RUBRIQUE	PROVISIONS POUR CRÉANCES EN SOUFFRANCE (13) =(4+6+8+10)	TOTAL PROVISION (14) = (2+13)	CREDITS BRUTS (15) = (12+13)
1. Crédits par terme	158 382 523 617	210 119 072 673	5 314 177 151 809
Crédits à long terme	10 712 875 839	11 730 336 132	162 164 134 555
Crédits à moyen terme	61 524 518 726	75 057 011 260	2 241 338 119 682
Crédit à court terme	2 155 375 072	5 298 476 273	645 306 952 402
Découverts	83 989 753 980	118 033 249 007	2 265 367 945 170
2. Ventilation des crédits par monnaies	158 382 523 617	210 119 072 673	5 314 177 151 809
Monnaies Nationales	17 091 940 614	18 890 560 920	142 213 544 882
Monnaies Etrangères	141 290 583 003	191 228 511 753	5 171 963 606 927
3. Crédits à la clientèle par institution	158 382 523 617	210 119 072 673	5 314 177 151 809
Administration Publique Centrale	2 053 164 009	2 410 240 137	86 509 896 048
Administration Publique locale	15 851 173 438	16 628 048 209	92 498 760 641
Entrep./Ets Publiques	3 362 144 568	4 901 254 456	955 939 229 690
Entrep./Ets Privées	52 675 818 669	83 425 731 502	2 583 246 726 979
PME	31 524 960 287	39 070 296 590	606 135 316 202
Ménages	51 573 999 526	62 273 619 578	982 511 773 439
ISBLM	1 339 552 446	1 406 754 883	7 298 893 735
Autres	1 710 675	3 127 318	36 555 075
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	158 382 523 617	210 119 072 673	5 314 177 151 809
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	1 026 565 281	1 106 101 036	8 090 241 534
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	351 320 230	362 970 994	1 862 201 500
ADMINISTRATION PUBLIQUE	25 778 612 052	28 566 262 715	311 843 637 612
AGRICULTURE	1 174 764 608	1 378 828 247	21 498 063 618
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	450 096 108	452 579 598	1 119 143 361
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	153 187 358	383 819 845	20 158 052 382
COMMERCE DE DETAIL	16 998 446 425	19 005 427 254	133 805 563 957
COMMERCE DE GROS	7 173 381 020	8 402 724 856	94 254 079 076
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	3 825 261 850	6 190 945 919	153 095 301 156
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	27 869 124	29 105 596	114 676 198
ENSEIGNEMENT	2 572 618 245	3 760 829 697	24 840 838 482
ENTREPRISES IMMOBILIERES	365 288 277	1 321 893 722	103 643 996 920
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	570 321 362	896 031 467	40 048 758 843
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	34 910 171 989	50 740 640 108	2 243 278 519 751
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	1 162 010 150	3 181 095 614	167 450 195 557
INFORMATION ET COMMUNICATION	6 341 290	8 077 602	890 343 604
PRODUCTION ARTISANALE	0	2 824 258	259 185 915
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	805 059 823	68 342 296 857
DISTIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	1 100 691 463	1 148 131 194	49 127 860 474
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	1 651 938	13 802 745	1 031 655 648
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	7 024 566 714	7 765 616 497	77 521 597 175
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	1 402 475 183	5 736 028 987	302 001 733 987
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	267 204 086	324 444 947	6 913 825 031
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	14 319 596	110 968 305	9 765 623 403
SANTE	756 486 875	900 465 942	15 141 914 310
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	1 927 962 260	3 601 313 530	117 716 076 999
EXPLOITATION FORESTIERE	857 984 115	924 756 898	6 543 299 697
TELECOMMUNICATION	2 867 243 963	5 150 536 359	192 255 345 034
TEXTILE ET CONFECTION	0	754 848	63 719 708
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	5 572 753 627	8 722 812 322	276 815 781 120
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	40 042 928 429	49 124 221 746	864 683 622 902
NON RESIDENTS_TOTAL	0	0	0
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	158 382 523 617	210 119 072 673	5 314 177 151 809
II. CREDITS D'ENGAGEMENT :	0	0	974 830 701 108
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	0	0	94 876 279 377
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	0	0	0
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	0	0	879 954 421 731

NOTE EXPLICATIVE SUR LE PROCESSUS DU COÛT DU RISQUE¹, DE PRISE DE GARANTIE ET DE RECOUVREMENT DES CONCOURS EN IMPAYÉS

I. Classification des crédits

Rawbank procède, tous les mois, à la classification de l'ensemble de ses crédits tant au bilan qu'en hors bilan, en conformité avec l'Instruction BCC n°16 (modification n°3).

L'exercice de classification vient soit : (i) confirmer le statut d'un crédit par rapport au mois précédent (statu quo) ; soit (ii) entraîner une migration vers une catégorie inférieure ou un reclassement parmi les crédits sains.

En référence à l'Instruction susvisée, les crédits sont repartis en deux grandes catégories :

1. Les crédits sains

2. Les crédits en souffrance

- a. Crédits à surveiller
- b. Crédits non performants (Non performing Loans)
 - Crédits Prédoutoux
 - Crédit douteux
 - Crédits compromis

Les crédits en souffrance correspondent aux créances dont le recouvrement ne s'effectue pas conformément aux dispositions contractuelles ou qui sont détenues sur des contreparties dont la solvabilité est compromise. Ils concernent les engagements pour lesquels la capacité du débiteur à honorer ses obligations actuelles ou futures, présente des incertitudes avérées ou des motifs d'inquiétude sérieux.

Lors de la classification des crédits, la Banque applique systématiquement le principe de contagion des expositions, qui consiste à attribuer la même classification (et la plus défavorable, si applicable) à l'ensemble des crédits parallèles (en force) d'un même client.

En cas de défaut prolongé d'un client, le principe de contagion s'étend alors à ses parties liées.

Dans le cadre d'une approche prudente, Rawbank applique des règles de classification plus strictes que celles prévues par l'Instruction BCC n°16 (modification n°3), notamment en ce qui concerne :

- Le déclassement plus rapide des crédits non performants entre les différents stades : les crédits douteux sont envoyés vers la catégorie compromise après un délai de 9 mois suivant la constatation du défaut, au lieu des 12 mois prévus par la BCC ;
- Le délai de séjour des crédits restructurés avant un éventuel reclassement en crédit sain : La Banque applique un maintien plus prolongé que les 90 jours réglementaires.

Par ailleurs, la Direction des Risques (responsable du processus de classification des crédits) peut, de sa propre initiative, déclasser un crédit même en l'absence de retard de remboursement. Ce déclassement peut être motivé par :

- Des signaux importants de dégradation ou de difficultés à venir ;
- La survenance d'événements exceptionnels (catastrophes naturelles, épidémies...) affectant le secteur dans lequel l'emprunteur exerce son activité.

Note : La Banque ne pratique pas de reclassement des crédits en défaut vers la catégorie des crédits à surveiller. Par conséquent, pour qu'un crédit sorte de la catégorie non performante, le client doit préalablement régulariser l'intégralité des échéances impayées ayant causé son entrée en défaut.

¹ : Coût du Risque : Identification, classification et provisionnement des crédits.

2. Provisionnement des crédits

Lors du provisionnement de ses crédits, la Banque applique a minima les règles prévues par l’Instruction BCC n°16 qui dispose de considérer la grille de provisionnement ci-après :

Classification crédits	Nombre de jours de Retard	Taux (minimum) de provision
Créances Saines	0	1%
Créances à surveiller	< 90	3%
Créances Pré-douteuses	Entre 90 et 179	20%
Créances Douteuses	Entre 180 et 269	50%
Créances Compromises	Supérieur ou égal à 270	100%

Le pourcentage des provisions applicable à l’une ou l’autre catégorie de classification des crédits est calculé sur l’exposition nette de crédit, après prise en compte des garanties éligibles éventuelles.

Pour les garanties autres que le cash collatéral nanti, leur prise en compte dans le calcul des provisions demeure très encadrée, notamment par les Instructions BCC n°14 et 16.

Le provisionnement des crédits est effectué tous les mois, à intervalles réguliers par la Direction des Risques, en toute indépendance vis-à-vis du Comité de crédit et du Comité exécutif, lesquels sont néanmoins tenus informés.

En parallèle au provisionnement selon les normes locales (GCEC), la Banque applique également la classification et le provisionnement des crédits selon l’approche de la perte attendue, préconisée sous IFRS 9. Lorsque la provision IFRS 9 est significativement supérieure à celle calculée en GCEC, la Banque procède à des ajustements (rehaussements) des provisions en normes locales.

3. Garanties

Lorsqu'elle s'expose au risque de crédit, la Banque accepte la prise de sûretés principalement comme levier d'atténuation de la perte en cas de défaut d'une contrepartie (Loss Given Default). En aucun cas, la présence de garanties ne doit constituer le déterminant à la décision d'octroi.

Par ailleurs, La Banque privilégie le recours aux instruments de rehaussement de crédit, tels que l'assurance-crédit ou les garanties de portefeuille, pour ses segments de clientèle considérés comme les plus risqués, notamment les PME.

En règle générale, les garanties sont classifiées en trois grandes catégories :

1. Sûretés réelles

Elles portent sur les biens meubles ou immeubles du débiteur (ou d'un tiers). Elles sont qualifiées de sûretés réelles mobilières dans le premier cas (gages, nantissement, droit de rétention...) et de sûretés réelles immobilières dans le second cas (hypothèques).

Les sûretés réelles mobilières peuvent être distinguées selon le mode de leur constitution. Elles sont alors dites avec dépossession si le débiteur ou le garant se dessaisit du bien meuble donné en garantie (gage, droit de rétention) ou sans dépossession si le débiteur reste en possession du bien mobilier donné en garantie (nantissement).

2. Sûretés personnelles

Les sûretés personnelles (cautionnement, lettre de garantie à première demande) sont constituées par l'engagement pris par une personne physique ou morale de se substituer au débiteur principal en cas de défaillance de celui-ci.

Une sûreté personnelle n'a de valeur que si la Banque est en mesure de vérifier l'existence et la valeur nette (après déduction de l'endettement en cours) des actifs détenus par le garant, de s'assurer que lesdits actifs couvrent bien son risque de crédit.

En l'absence d'une telle évaluation, la sûreté personnelle n'a qu'une valeur morale et ne peut en aucun pallier l'absence de garanties réelles dans l'appréciation du risque par la Banque.

Uniquement les garanties qui répondent aux conditions reprises à l'article 22 de l'instruction n°16 (modification n°3) sont acceptées en déductibilité des risques.

Note importante : la Banque ne prend pas en principe des garanties dont l'affectation ou le transfert de propriété au profit de la banque n'est pas certain (absence de titre foncier...) ou dont l'affectation en garantie est susceptible d'être contestée par des ayants droit (enfants mineurs). Ces types de garanties sont donc exclus.

3. Assurances

La Banque peut admettre, à titre complémentaire, les assurances souscrites par le client sur les actifs financés ou donnés en garantie (notamment stocks, immobilisations corporelles et équipements) comme instruments de couverture du risque de crédit, sous réserve du strict respect des conditions définies ci-après.

L'éligibilité d'une assurance comme couverture du risque de crédit est subordonnée à la désignation expresse et irrévocable de la Banque en qualité de bénéficiaire du sinistre, au titre d'une clause de bénéficiaire ("Loss Payee"), formellement acceptée par l'assureur.

4. Recouvrement

Les processus et procédures de recouvrement chez Rawbank sont principalement encadrés par les trois Instructions BCC ci-après :

- Instruction n° 16, modification n° 3 ;
- Instruction n° 13, modification n° 5 (sur la Mise à l'Index) ;
- Instruction n° 5, portant sur la Centrale des Risques.

En référence à ce qui précède, les responsabilités en matière de recouvrement des créances dans la Banque s'exercent comme suit :

- **Au niveau 1** : La responsabilité du recouvrement (amiable) incombe entièrement au Gestionnaire de compte (Commercial) qui procède aux diligences nécessaires à la récupération des montants en impayés compris entre 1 & 90 jours.
- **Au niveau 2** : Ce n'est qu'à partir de la classification en prêts non performants « NPL » (plus de 90 jours) que le Département Recouvrement prend le relais pour marquer la nette rupture entre le suivi en recouvrement effectué par le Commercial (première ligne de défense) et la nouvelle pression institutionnelle qui doit désormais s'appliquer sur le client.
Dès lors, il s'agit de marquer (vis-à-vis du client) : (1) un changement d'interlocuteur ; (2) un changement de discours et (3) un changement de méthodes, parmi lesquelles : l'index.

Note : La responsabilité de la surveillance et du recouvrement des crédits « rééchelonnés » et « restructurés » incombe à la fois au gestionnaire de compte et au Département Recouvrement.

Dans une approche proactive de gestion des risques et de prévention des impayés, le Département Recouvrement procède à des analyses de risques post-mortem des créances classifiées non-performantes.

Ce rapport consiste en une sorte d'autopsie pour déceler les failles internes pré et post décision de crédit, pouvant expliquer l'origine de l'impayé ou entraînant des difficultés de récupération. Les constats et recommandations y relatifs sont remontés au Comité Crédit.

En règle générale, les efforts de recouvrement sont déployés autour des actions (graduelles) suivantes :

- Mises en demeure ;
- Visites des clients et des garanties ;
- Mise à l'index ;
- Restructuration des engagements ;
- Recouvrement judiciaire.

Ci-dessous une liste non exhaustive² d'actions de recouvrement :

Nombre de jours de retard	Responsabilité	Actions
0-90 jours	Commercial	Relance Téléphonique; 1 ^{ère} lettre de Rappel; 2 ^{ème} lettre de Rappel; Lettre d'information à la caution; Visite client; Visite à la caution.
>90 jours	Recouvrement	1 ^{ère} Mise en Demeure; Visite client; Index BCC.
120-150 jours	Recouvrement	2 ^{ème} Mise en Demeure; Mise en demeure de la caution
150-180 jours	Recouvrement	Mise en demeure par voie d'huissier; Visite caution; Visite Garanties Réelles.
180-229 jours	Recouvrement (judiciaire)	Action Judiciaire

² : En cas d'indice avéré de l'insolvabilité du client, des actions de recouvrement d'un niveau supérieur peuvent éventuellement être déclenchées plus tôt, indépendamment du nombre de jours de retard.

TABLEAU V :
VENTILATION DES DÉPÔTS DES BANQUES ET CAISSES D'ÉPARGNE
montant en unités de Francs Congolais

RUBRIQUE	Décembre 2025 VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	Juin 2025 VALEUR PERIODE PRECEDETE (N-1) COMPARABLE	Décembre 2024 VALEUR PERIODE PRECEDETE (N-2) COMPARABLE
1. Dépôts par type			
Comptes ordinaires	10 793 018 033 624	11 899 173 530 463	12 374 855 206 229
Comptes courants	5 663 568 180 943	6 483 050 736 700	7 286 488 469 137
Comptes de chèques	2 105 978 158 881	2 212 937 468 647	2 153 468 361 731
Comptes sur livrets	916 513 316 555	943 079 506 194	964 551 226 564
Provisions crédocs	84 922 492 473	139 697 654 174	92 209 820 000
Autres	167 997 182 167	230 384 034 619	247 886 705 438
Dépôts à terme	1 853 072 251 537	1 888 976 159 331	1 628 277 365 440
Dépôts à regime spécial	966 451 068	1 047 970 798	1 973 257 919
2. Dépôts par monnaie	10 793 018 033 624	11 899 173 530 463	12 374 855 206 229
Monnaies Nationales	992 670 235 707	782 642 999 355	878 204 666 055
Monnaies Etrangères	9 800 347 797 917	11 116 530 531 108	11 496 650 540 174
3. Dépôts par institution	10 793 018 033 624	11 899 173 530 463	12 374 855 206 229
Administration Publique Centrale	678 907 379 522	617 092 284 350	417 801 667 882
Administration Publique locale	36 964 447 158	51 171 638 847	81 822 976 092
Entrep./Ets Publiques	1 010 970 215 484	1 111 707 252 734	1 247 415 708 010
Entrep./Ets Privées	4 371 732 582 086	5 183 513 243 013	5 174 413 543 809
PME	255 643 513 449	271 063 097 022	293 000 617 015
Ménages	3 868 250 042 071	3 986 599 472 489	3 881 006 193 380
ISBLM	531 312 325 757	618 384 181 337	1 233 111 949 622
Autres	39 237 528 097	59 642 360 671	46 282 550 419

91% de nos dépôts sont détenus en monnaie étrangère.

52 % des depots de la clientèle sont constitués de comptes courants et 17 % des depots à terme.

Les depots des Entreprises privés representent 41 % des dépôts de la clientèle

DECLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le document de Pilier III ainsi que ses annexes sont revus par la Direction Générale, puis par le Comité des Risques qui le propose pour adoption par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration adopte, en sa session du 7 avril 2026, le rapport Pilier III établi conformément aux dispositions de l'Instruction n° 55 de la Banque Centrale du Congo, dressé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Le Conseil d'Administration atteste que ce rapport a été établi conformément aux procédures de contrôle interne.

ISABELLE LESSEDJINA
Présidente du Conseil d'Administration



ra  bank

12/66, Croisement des avenues Katanga
et Colonel Lukusa — Kinshasa, RDC

www.rawbank.com